

QUORUM

Juin 2024

Volume 49, numéro 2

La référence du monde municipal

RENDEZ-VOUS NATIONAL DU DÉVELOPPEMENT LOCAL : TOUJOURS L'ÉVÉNEMENT INCONTOURNABLE DU PRINTEMPS

COUP D'ŒIL SUR LE
82^e CONGRÈS ANNUEL
DE LA FQM

DOSSIERS

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DE NOS RÉGIONS

LES MUNICIPALITÉS À L'HEURE
DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

NOS RÉGIONS EN ACTION

DES MUNICIPALITÉS ET MRC INNOVENT
EN MATIÈRE D'ACCUEIL
DES PERSONNES IMMIGRANTES



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS



PEXCCC

PROGRAMME D'EXCELLENCE EN LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Plan pour une
économie
verte 

Québec 



Réseau
Environnement

Direction de l'édition

Diane Aertgeets

Direction artistique et graphisme

Véronique Bolduc, Bolduc création

Révision et coordination

Laurie D. Chouinard

Mylène Guindon

Camille LeBlanc

Stéphanie Roy

Rédaction

Véronique Coulombe, ing. environnement

Camille LeBlanc

Caroline Lelièvre

Amélie Paiement, ing. environnement

Nathalie St-Pierre

Impression

Deschamps impression

Publicité

Carolynne Turgeon

Image de la couverture

Jacques Demers, président de la FQM, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog, en compagnie de Christopher Skeete, ministre délégué à l'Économie et ministre responsable de la Lutte contre le racisme, lors du 7^e Rendez-vous national du développement local.

Crédit photo : Amelieshoots, Amélie Caron

N^{os} d'enregistrement

TPS : R108150103 TVQ : 1006271932

Dépôts légaux

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

Distribution

9 000 exemplaires

Fédération québécoise

des municipalités

1134, Grande Allée Ouest

Bureau RC 01

Québec (Québec) G1S 1E5

Téléphone : 418 651-3343 • 1 866 951-3343

Télécopieur : 418 651-1127

Courriel : info@fqm.ca

Site Web : www.fqm.ca

Vos idées, vos commentaires

communications@fqm.ca

Changement d'adresse

communications@fqm.ca

Poste publication : 40051338

Dans le présent document, lorsque c'est le cas, le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne les femmes autant que les hommes.

La reproduction partielle ou totale des textes paraissant dans QUORUM est autorisée à la condition d'en indiquer la source.

MOT DU PRÉSIDENT 5

ACTUALITÉ

Succès éclatant! Retour sur le 7^e Rendez-vous national du développement local 6

Conclusion de la deuxième saison de *Lettres attachées* 10

82^e Congrès de la FQM - Réunis pour bâtir 13

Ensemble pour nos forêts 15

LES CHRONIQUES

Relations du travail et éthique 18

Services FQM - Ressources humaines et relations du travail 19

Verte 20

Service d'approvisionnement municipal 32

Assurance 34

Développement local et régional 36

Services FQM - Santé et sécurité du travail 48

Juridique 50

DOSSIER – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Développement économique : les régions en mode solution 23

Reprendre, c'est entreprendre! 24

Économie circulaire : des retombées environnementales, économiques et humaines 26

Relève entreprise : bilan d'une première année réussie 28

Main-d'œuvre, immigration, chômage : où en sommes-nous? 30

DOSSIER – TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'heure est à la transition énergétique 39

Placer les communautés au cœur de la transition énergétique 40

Le monde municipal au front de l'action climatique 44

La FQM innove en matière de gestion de l'eau 46

NOS RÉGIONS EN ACTION

Prix Ulrick-Chérubin : plein feux sur des initiatives inspirantes! 53

FORMATION MUNICIPALE 58



LES TECHNOLOGIES DU NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA VILLE INTELLIGENTE

La gestion efficace des **ressources en eau** représente un défi majeur pour les municipalités à travers le Québec. C'est dans cette ère de numérisation croissante que **Groupe HELIOS** a conçu et développé **HELIOS 360**.

Notre système permet la **génération de rapports réglementaires** pour les organismes environnementaux, fournit des insights précieux à nos clients et garantit le bon fonctionnement des usines de traitement de l'eau en toute circonstances.

Véritable solution intégrée, la plateforme numérique **HELIOS 360** tire parti des technologies de pointe pour offrir une **gestion efficace et intelligente** de vos installations.



- > Surveillance et réactivités accrues
- > Optimisation des coûts d'opération
- > Maintenance prédictive et durabilité des ouvrages
- > Réponse à la pénurie de main d'œuvre

Technologies et services disponibles

- > Système de télégestion et de ville intelligente
- > Système de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (GMAO)
- > Système de tournées électroniques intelligentes
- > Système de rapports automatisés
- > Formation en ligne
- > Compteurs d'eau et collecte de données à distance

Pour en connaître plus sur les offres de service du Groupe HELIOS, contactez-nous **(514) 269-6170**



LA FQM PRÉSENTE PLUS QUE JAMAIS

CHERS/CHÈRES COLLÈGUES

Vous l'aurez peut-être remarqué, nous avons multiplié nos apparitions dans les médias dans les derniers mois. Une annonce n'attend pas l'autre, puisque la force de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), c'est de savoir anticiper les besoins des municipalités et de trouver des solutions rapidement pour y répondre. Ces nouveaux partenariats, ces nouvelles offres de services, elles sont taillées sur mesure pour vous, pour nos régions.

ÉVÉNEMENTS RASSEMBLEURS

Le 22 avril dernier se tenait le Forum des communautés forestières, initié par notre Regroupement des communautés forestières. Cet événement a été le lieu d'échanges fertiles qui ont notamment mené à la rédaction d'une déclaration commune que je vous invite, si ce n'est déjà fait, à lire sur notre site Web.

Les 23 et 24 avril, près de 450 participants se sont réunis pour le 7^e Rendez-vous national du développement local. De nombreux panélistes et experts ont discuté entre autres d'économie circulaire, de repreneuriat, de transition socioécologique et de logement. Nous avons également eu l'honneur de recevoir Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, Christine Fréchette, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, et Christopher Skeete, ministre délégué à l'Économie. Ceux-ci ont présenté aux participants les plans du gouvernement du Québec dans leurs domaines respectifs.

CONGRÈS 2024

Parlant d'événements rassembleurs, nous aurons le plaisir de nous retrouver bientôt dans le cadre du 82^e Congrès annuel de la FQM, qui se tiendra du 26 au 28 septembre prochain à Québec. Sous la présidence de Line Fréchette, mairesse de Saint-Majorique-de-Grantham et préfète de la MRC de Drummond, ce Congrès saura certainement vous combler avec son excellente programmation, ses occasions de réseautage et ses conférences à ne pas manquer!

DOSSIERS DE FOND

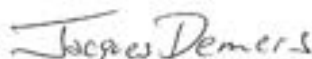
Notre premier dossier se penche sur le développement économique des régions, particulièrement sur les façons d'assurer la vitalité économique de nos communautés. Repreneuriat, économie circulaire, relèvement d'entreprise et options pour pallier la pénurie de main-d'œuvre sont des sujets qui y sont abordés.

Le deuxième dossier est axé sur les défis et les opportunités liés à la transition énergétique du monde municipal. Nous vous présentons notre nouveau service en performance énergétique et décarbonation, nous faisons le point sur les plans climat et nous revenons sur la création de notre toute première chaire de recherche en eau.

Enfin, la section **Nos régions en action** fait la lumière sur les finalistes du prix Ulrick-Chérubin 2024 qui récompense les organismes et les municipalités ou MRC ayant mis en place des initiatives pour favoriser l'accueil, l'intégration et l'inclusion des personnes immigrantes sur leur territoire.

Je termine en vous souhaitant un bel été. Profitez-en pour partir à la découverte d'une nouvelle région; tout est beau chez nous et mérite d'être célébré.

Bonne lecture!



Jacques Demers

Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog

SUCCÈS ÉCLATANT!

RETOUR SUR LE 7^e RENDEZ-VOUS NATIONAL DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Les dernières années ont été marquées par des défis inédits et la Fédération québécoise des municipalités (FQM) se réjouit de la solidarité exceptionnelle dont ont fait preuve les municipalités et les MRC envers leurs communautés. Dans un paysage en perpétuelle évolution, il ne suffit pas de suivre le rythme des changements, il est nécessaire de les anticiper et de les exploiter pour favoriser notre développement. Face à un contexte économique préoccupant, la créativité, l'innovation et l'agilité sont plus que jamais essentielles.

INNOVATION ET AGILITÉ

Placé sous le thème *Innovation et agilité*, le Rendez-vous national du développement local, présenté par Fonds locaux de solidarité FTQ et organisé par la Table sur le développement local et régional, fut incontestablement le point de convergence des élus-es, directrices et directeurs généraux ainsi que des professionnels du développement des MRC et de leurs organismes délégataires. Cette année, la FQM avait pour ambition de faire de celui-ci un espace propice au partage, à l'échange, au réseautage et à la discussion. Elle souhaitait créer une expérience enrichissante, favorisant les interactions approfondies et dynamiques entre les participants.

C'est près de 450 personnes qui se sont déplacées à Lévis pour assister à des conférences, des ateliers et des formations qui visaient à les outiller afin qu'ils exercent leurs responsabilités de manière toujours plus efficace et efficiente en tant que gouvernements de proximité.

« Je suis touché de voir la belle évolution de ce Rendez-vous! De voir cette salle remplie d'acteurs de changement, de professionnels de l'écosystème qui œuvrent à améliorer la qualité de vie dans nos territoires et d'intervenants de première ligne qui permettent aux régions d'accompagner les entreprises de toute nature, et bien, c'est réussi encore une fois! », a lancé d'entrée de jeu M. Luc Simard, président de



Place à la discussion avec les intervenants du panel sur les différentes facettes du développement local.

la Table sur le développement local et régional de la FQM et préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine.

Quant à M. Jacques Demers, président de la FQM, maire de Sainte-Catherine-de-Hatley et préfet de la MRC de Memphrémagog, il a rappelé que la présence en si grand nombre des participants démontre que le développement local est plus que nécessaire pour garantir la prospérité et la vitalité de nos régions. « Nous le savons, avec ce que nous avons vécu ces dernières années, nous devons favoriser la synergie entre les différents acteurs de l'écosystème pour assumer le leadership du développement de l'entrepreneuriat et du soutien des collectivités », a-t-il affirmé.

En tant que présentateur de l'événement, M. Éric Desaulniers, directeur général chez Fonds locaux de solidarité FTQ, s'est également adressé à l'assemblée en rappelant le grand engagement de l'organisme dans le développement local et régional au Québec.

La ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, M^{me} Christine Fréchette, a quant à elle profité de sa présence pour rappeler l'importance de la régionalisation de l'immigration. Elle a dévoilé quelques chiffres particulièrement intéressants :

- 36 % des nouveaux arrivants se sont établis en dehors de la région métropolitaine de Montréal en 2024;
- Il s'agit d'un bond de 50 % par rapport à il y a sept ans;
- Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration a réintégré 17 directions régionales ainsi que 72 antennes en région afin de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants;
- 50 M\$ supplémentaires sur cinq ans seront injectés pour bonifier le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI).

QUATRE PARCOURS POUR PLONGER DANS QUATRE RÉALITÉS

À l'instar des éditions précédentes, trois options de parcours étaient offertes : l'un axé sur le développement économique et l'autre sur le développement territorial, tous deux présentés par le gouvernement du Québec, et un troisième pour les responsables de l'immigration. À cela s'est ajouté, pour la première fois cette année, un parcours dédié à la formation des dirigeants, en partenariat avec l'Association des directions du développement économique local du Québec (ADDELQ).

Plusieurs panélistes et intervenants ont enrichi les discussions, abordant des sujets variés tels que la pénurie de main-d'œuvre devenue un défi quotidien, le développement territorial, le logement et les changements climatiques. L'immigration, cruciale pour la vitalité et l'occupation du territoire, ainsi que les enjeux du marché du repreneuriat, essentiel à la survie de milliers de petites entreprises québécoises et à la relance économique, ont également été au cœur des échanges.

En outre, de nombreux succès ont été partagés, mettant en lumière tant l'établissement que l'intégration des personnes immigrantes en région. Des questions cruciales ont émergé, telles que « Comment garantir une collaboration efficace entre les élus-es et les gestionnaires dans l'accueil des immigrants? », ou encore « Comment coordonner les efforts des intervenants sur le terrain? ». Ces échanges ont contribué à une réflexion approfondie sur les défis et les opportunités liés à ces thématiques.

Les participants avaient également la possibilité de se rendre dans divers kiosques d'information, où ils étaient encouragés à rencontrer les différents exposants lors des pauses. Mentionnons entre autres nos partenaires, le Réseau des SADC et CAE

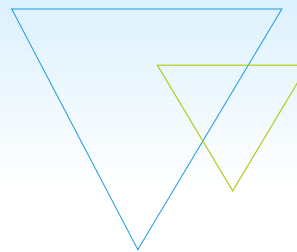
Une référence en
droit municipal

Laissez-nous vous accompagner dans un monde municipal complexe et en constante évolution.

PFD
AVOCATS

450.436.8244
pfdavocats.com

TROUVEZ LE CANDIDAT IDÉAL AVEC LA FQM!



NOS PROFESSIONNELS EN RESSOURCES HUMAINES PEUVENT VOUS ACCOMPAGNER DANS LE RECRUTEMENT DE VOS EMPLOYÉS :

- ▶ Directeurs généraux et directeurs généraux adjoints
- ▶ Cadres municipaux
(finances, greffe, urbanisme, loisirs, travaux publics et autres)
- ▶ Professionnels
(RH, communications, sécurité incendie ou civile et autres)
- ▶ Officiers municipaux
- ▶ Employés
(agents de développement, adjoints administratifs, techniciens comptables et autres)
- ▶ Et bien plus!

Contactez-nous dès maintenant

1 866 951-3343

rhrt@fqm.ca



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

porte-parole
DES RÉGION



ainsi que Portage Cybertech qui étaient sur place pour répondre aux questions des participants, de même que Desjardins, un partenaire de ce Rendez-vous depuis plusieurs années. C'était une excellente occasion supplémentaire pour apprendre et échanger avec des experts du développement local!



La ministre des Affaires municipales, M^{me} Andrée Laforest, lors de son allocution au 7^e Rendez-vous national du développement local à Lévis.

CONCLURE AVEC AUDACE

En 2^e journée, le Rendez-vous s'est ouvert en présence de la ministre des Affaires municipales, M^{me} Andrée Laforest. Elle a profité de son passage pour confirmer la mise en œuvre prochaine du Programme pour les services de proximité inscrits au budget du Québec. Comme annoncé lors de la dernière campagne électorale, les modalités et le cadre du Programme feront l'objet de discussions avec la FQM.

Pour clore le Rendez-vous, les participants ont eu l'opportunité de participer à une conversation avec trois spécialistes du développement local, qui étaient sur place pour suivre l'intégralité des ateliers. Au cours d'une discussion dynamique animée par M^{me} Hélène Raymond, ils ont partagé leurs impressions et leurs analyses des présentations ainsi que des commentaires échangés.

L'innovation a donc été au cœur de ces deux journées. Elle devient le levier pour découvrir de nouvelles opportunités, adopter des approches pratiques novatrices et façonner un écosystème qui améliore la qualité de vie dans nos territoires. Cet atout indéniable touche toutes les facettes de notre société, du tissu social à l'économie, en passant par le territoire lui-même, exploitant pleinement les outils d'aide au développement local.

Ce Rendez-vous fut l'occasion rêvée pour partager des actions inspirantes, mobiliser les ressources du milieu afin de développer une vision commune des enjeux territoriaux et bâtir ensemble une force d'action collective pour les résoudre. Les MRC occupent une place essentielle grâce à leur présence notable sur le terrain, leur étroite interaction avec les communautés locales et leur lien direct avec les décideurs, ce qui leur confère un rôle de premier plan.

Nous anticipons déjà avec enthousiasme le 8^e Rendez-vous national du développement local, prévu les 22 et 23 avril 2025 au Lévis Centre des congrès, où nous continuerons nos échanges.

TABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

Établie par la FQM en partenariat avec l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, la Table favorise la collaboration et l'échange d'expertise. Elle soutient les élus-municipaux et les MRC dans leur mission de développement global. Voici ses membres :

- Luc Simard, président de la Table, membre du comité exécutif de la FQM et préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine;
- Sylvain Berthiaume, directeur général de la MRC de Marguerite-D'Youville;
- Joffrey Bouchard, directeur général de la MRC de L'Assomption et président de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ);
- Éric Desaulniers, directeur général de Fonds locaux de solidarité FTQ;
- Pascal Harvey, directeur général du Réseau des SADC et CAE;
- Alain Lapierre, directeur général de l'ADGMRCQ;
- Vincent Lecomte, directeur général de l'Association des professionnels en développement économique du Québec (APDEQ);
- Danielle Leduc, directrice des partenariats et du développement local, p. i., secteur du développement économique régional et de l'entrepreneuriat au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Louise Marchildon, directrice générale de l'ADDELQ;
- Carole Mercier, conseillère en développement territorial à la Société de développement économique de la région de Thetford;
- Luc Morency, directeur du service du développement économique à la MRC de Sept-Rivières;
- Bernard Paré, directeur général de Développement Côte-de-Beaupré et président de l'ADDELQ;
- Karine Plamondon, directrice des partenariats et du développement local, p. i., secteur du développement économique régional et de l'entrepreneuriat au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie.

La Table sur le développement local et régional continuera donc ses activités et ses réflexions sur les grands enjeux, le partage de bonnes pratiques, le réseautage ainsi que le développement d'outils. ■



La ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, M^{me} Christine Fréchette, et M. Luc Simard, président de la Table sur le développement local et régional de la FQM et préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine.

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME SAISON DE LETTRES ATTACHÉES

La deuxième saison de *Lettres attachées* s'est terminée en beauté avec trois ateliers mettant en vedette des artistes aussi différents que fascinants. C'est avec la collagiste Sara Hébert, l'humoriste, autrice et chroniqueuse Catherine Éthier ainsi que le nouvelliste Stanley Péan qu'avaient rendez-vous les amoureux de l'écriture et de la langue française en mars, avril et mai derniers. Regard sur ces rencontres uniques en leur genre.

Lettres attachées

SARA HÉBERT : UN BIJOU EN BANLIEUE

Le 23 mars dernier, alors qu'une tempête frappait le sud du Québec, les participants avaient rendez-vous avec la collagiste Sara Hébert en direct de la bibliothèque Gabrielle-Roy de Laval. Malgré la météo peu clémente, une cinquantaine de bibliothèques étaient connectées pour prendre part à cet atelier.

Lors de son entrevue avec l'ambassadeur de *Lettres attachées*, Nicolas Ouellet, l'artiste a parlé de ses influences et de ce qui l'a menée au collage et au monde des *zines*, ces petits livres autopubliés, composés de textes et d'images, souvent synonymes de contre-culture.



Les participants devaient couper et coller des éléments pour créer leur propre collage.

Elle a également souligné son intérêt pour la juxtaposition des codes afin de faire comprendre un message. Elle utilise d'ailleurs souvent dans ses œuvres les magazines féminins et autres publications montrant une certaine image de la femme pour l'associer à un message féministe bien senti.

Pour la portion pratique de l'atelier, l'équipe de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), partenaire du projet, avait préparé des copies de pages du magazine féminin *La Canadienne : le magazine du Canada français* datant de 1920. Les participants ont pu découper les visuels à leur guise pour créer leur propre « publicité » au message engagé.

L'artiste invitée, la médiatrice culturelle Caroline Barber, ainsi que Nicolas Ouellet se sont également prêtés au jeu et ont créé leur propre collage.

CATHERINE ÉTHIER : UNE FEMME EXTRAORDINAIRE

C'est au Bas-Saint-Laurent qu'avait lieu l'avant-dernier atelier de la saison, le 27 avril dernier. Nicolas Ouellet y a accueilli l'autrice et chroniqueuse à la plume parfois festive, parfois acerbe Catherine Éthier, à la bibliothèque de Saint-Antoine.

L'artiste est connue notamment pour ses billets d'humeur, de courts textes dans lesquels elle s'exprime librement sur un sujet d'actualité, qu'elle présente en ondes tous les vendredis à l'émission *Tout un matin* sur ICI Radio-Canada Première. Dans le cadre de son entrevue avec l'ambassadeur du projet, elle a d'ailleurs parlé des sources d'inspiration pour ses billets et de la façon dont elle les prépare.



Catherine Éthier en compagnie du groupe de participants à la bibliothèque Le paradis du livre de Saint-Antoine.

Elle a également mentionné l'importance de parler de sujets qui nous tiennent à cœur. L'intérêt du billet d'humeur est que, contrairement à la chronique et à l'article journalistique, il reflète non seulement l'opinion de l'auteur, mais aussi sa perception du sujet. C'est pourquoi il est important de traiter un sujet qui évoque quelque chose, qui provoque une émotion.

Pour son exercice d'écriture, Catherine Éthier a choisi de demander aux participants de rédiger un billet d'humeur sur un sujet d'actualité de leur choix. Il s'agissait donc d'identifier une actualité, de trouver un angle unique pour la présenter, travailler son ton en utilisant des métaphores ou des comparaisons en lien avec le sujet et d'écrire les première et dernière phrases du billet.

L'intérêt du billet d'humeur est que, contrairement à la chronique et à l'article journalistique, il reflète non seulement l'opinion de l'auteur, mais aussi sa perception du sujet. C'est pourquoi il est important de traiter un sujet qui évoque quelque chose, qui provoque une émotion.

STANLEY PÉAN : LA PLAGE DES SONGES

Le dernier atelier de la deuxième saison de *Lettres attachées* mettait en vedette l'écrivain, journaliste, scénariste, parolier, traducteur et animateur de radio Stanley Péan, en direct de la bibliothèque de Saint-Étienne-des-Grès en Mauricie. Né à Port-au-Prince en Haïti et élevé à Jonquière au Saguenay, Stanley Péan a publié une trentaine de livres de différents genres, dont des romans, recueils de nouvelles, récits et essais, de même que des fictions destinées à la jeunesse. Récemment, il a publié en 2023 *Cartes postales d'outre-monde*, un recueil de nouvelles et, en février 2024, *Noir satin*, un recueil de chroniques sur les femmes oubliées de l'histoire du jazz.



Stanley Péan, qui a animé l'atelier du 25 mai dernier à la bibliothèque de Saint-Étienne-des-Grès.

Des solutions informatiques innovantes





pour une gestion efficace et numérique de vos comités



une solution en mobilisation et moyens de secours

Tarif préférentiel pour les municipalités et MRC membres de la FQM



CONTACTEZ-NOUS!
info@fqm.ca | 1 866 951-3343
fqm.ca/services/informatique-municipale



Profitez d'assurances auto et habitation exclusives



Optez pour des tarifs préférentiels et un service hors pair

lapersonnelle.com/fqm
1 888 476-8737



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS



laPersonnelle

Assureur de groupe auto et habitation

Tarifs de groupe. Service unique.

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. La marque La PersonnelleSM ainsi que les marques de commerce associées sont des marques de commerce de La Personnelle, compagnie d'assurances, utilisées sous licence. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.

Son entrevue avec l'animateur Nicolas Ouellet a d'ailleurs été marquée par l'amour de la musique que les deux hommes partagent. Stanley Péan a souligné l'importance de la musique, particulièrement du jazz, dans son processus créatif. Il a également parlé de l'importance pour lui de se mettre à la place de ses personnages, quel que soit le genre de l'œuvre sur laquelle il travaille.

L'animateur de l'émission *Quand le jazz est là*, à l'antenne d'ICI Musique, a amené les participants à rédiger leur propre nouvelle, en revisitant l'esprit de son œuvre. Pour aider à créer l'ambiance recherchée, il a fait jouer quelques morceaux de jazz dans la salle et les bibliothèques participantes partout au Québec étaient invitées à faire de même.

UN CONOURS

Rappelons qu'à la fin de chaque atelier, les participants ont l'occasion de soumettre l'œuvre qu'ils ont créée sur le site Web de *Lettres attachées*. Les œuvres sont ensuite soumises au vote du public et la personne dont l'œuvre reçoit le plus grand nombre de mentions « J'aime » remporte une carte-cadeau de 500 \$ échangeable dans une librairie du réseau Les libraires ou sur leslibraires.ca.

UNE TROISIÈME SAISON REMPLIE DE SURPRISES

La troisième saison de *Lettres attachées* est en mode préparation actuellement et l'équipe aura de belles annonces à faire dans les prochaines semaines! D'autres ateliers attendent dès septembre les passionnés des mots et de la langue française. On y traitera encore des genres variés tels que la poésie, la littérature jeunesse, le scénario, la chanson et le roman.

Les bibliothèques municipales sont invitées à suivre nos annonces pour ajouter nos ateliers à leur programmation, puisqu'il sera toujours possible de participer en direct partout sur le territoire. ■



Nicolas Ouellet en compagnie de participants lors de l'atelier avec Catherine Éthier à Saint-Antonin le 27 avril 2024.

82^e CONGRÈS DE LA FQM – RÉUNIS POUR BÂTIR

La 82^e édition du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), présentée par le Fonds d'assurance des municipalités du Québec (Fonds), se tiendra du 26 au 28 septembre 2024. Le Centre des congrès de Québec vibrera au rythme des ateliers, des échanges, des rencontres et des initiatives visant à façonner l'avenir des municipalités du Québec. Cet événement majeur s'annonce encore une fois comme une vitrine incontournable pour les enjeux et les aspirations des collectivités locales et régionales.

À l'approche des prochaines élections municipales, il est essentiel de se concentrer sur le rôle des élus-es. Au cours de la dernière année, ils ont été confrontés à une multitude de défis, qu'il s'agisse de questions climatiques, médiatiques ou d'intimidation, mettant en lumière l'étendue de leurs responsabilités. Il est impératif de mettre en avant leurs succès, leurs réalisations et les changements positifs réalisés dans l'exercice de leurs fonctions. En valorisant leur engagement, nous pouvons inspirer la relève à suivre leur exemple malgré les obstacles rencontrés.



Line Fréchette, présidente du 82^e Congrès de la FQM, mairesse de Saint-Majorique-de-Grantham et préfète de la MRC de Drummond, prononçant l'allocution de fermeture du Congrès 2023 de la FQM.

ENTRETIEN AVEC LA PRÉSIDENTE DU CONGRÈS, LINE FRÉCHETTE

Quel est le thème du Congrès cette année?

Comme mairesse et préfète, j'ai une perspective privilégiée sur les enjeux variés auxquels sont confrontées nos municipalités. Je suis déterminée à mettre en avant une thématique qui reflète notre engagement commun envers le développement et l'épanouissement de nos régions : **Bâtisseurs de nos régions.**

Cette thématique vise à mettre en lumière le rôle essentiel que jouent les municipalités dans la construction et le façonnement de nos communautés. Nous sommes les architectes de l'avenir de nos régions, responsables de créer des environnements où nos citoyens peuvent prospérer, s'épanouir et s'engager pleinement dans la vie communautaire.

Avec ce thème, nous pourrions ensemble élaborer des solutions concrètes et visionnaires qui contribueront à bâtir des régions dynamiques, inclusives et prospères pour les générations présentes et futures.

En acceptant la présidence du Congrès 2024 de la FQM, quels messages souhaitez-vous transmettre?

C'est avec grand plaisir que j'ai accepté d'assumer le rôle de représentante de cet événement qui revêt une importance capitale, offrant aux élus-es l'opportunité d'ouvrir leurs horizons au-delà de leurs municipalités respectives. Il nous permet de réseauter avec nos pairs venus de toutes les régions du Québec, de discuter des enjeux auxquels nous sommes confrontés, de partager nos meilleures pratiques, et les conférences et ateliers proposés nous permettent d'explorer des pistes de solutions concrètes.

Nous sommes à un moment charnière où le rôle, les responsabilités et l'impact des municipalités connaissent une évolution significative. Il est impératif d'adopter une approche innovante et audacieuse pour répondre aux besoins changeants de nos communautés. En tant que leaders, nous avons le devoir de continuer à promouvoir et à mettre en œuvre des initiatives novatrices qui contribueront au développement et au bien-être de nos concitoyens.

Je suis convaincue que ce rendez-vous sera une occasion précieuse pour échanger des idées, établir des priorités communes et pour renforcer notre engagement envers le progrès au sein de nos municipalités.

Comment votre expérience influence-t-elle votre approche en tant que présidente du Congrès?

En tant qu'élue, mon expérience a profondément influencé ma vision et mon approche en matière de gouvernance municipale. Elle m'a permis de comprendre l'importance de la proximité avec les citoyens, du leadership collaboratif et du travail d'équipe dans la recherche de solutions aux défis.

Ma proximité avec les réalités quotidiennes des municipalités, acquise grâce à mon expérience sur le terrain, me permet de mieux comprendre les besoins et les préoccupations des élus-es locaux et de m'assurer que ces derniers soient au cœur de nos discussions et de nos actions.

Quels sont les bénéfices attendus de cet événement selon vous?

Cet événement permettra de créer des liens étroits entre les municipalités et les élus-es et dirigeants qui les composent, favorisant les échanges d'expériences, de bonnes pratiques et de ressources.

La solidarité entre les régions est cruciale pour assurer que toutes les municipalités, qu'elles soient grandes ou petites, urbaines ou rurales, puissent bénéficier de soutien et d'opportunités de développement équitables.

En unissant nos forces, nous pouvons faire entendre notre voix collective et plaider de manière plus efficace pour nos besoins et nos priorités auprès des instances.



**SERVICE DE
GESTION DOCUMENTAIRE
FRANCE LONGPRÉ**



Des retombées concrètes pour les **MUNICIPALITÉS**

Gagnez temps, espace et productivité!

Notre équipe certifiée ISO 9001 structure et uniformise votre gestion documentaire en toute conformité.



Conformité à la Loi 25

Lisez notre blogue à ce sujet!



Conformité à la Loi sur les archives



Diminution de la masse documentaire



Accessibilité maximisée



Paix d'esprit garantie

**OBJECTIF
ZÉRO PAPIER!**

1 888 471-8351
info@francelongpre.com

UNE PROGRAMMATION RICHE ET DIVERSIFIÉE

Le mouvement est en marche pour continuer à bâtir un avenir solide pour nos régions et la FQM se positionne comme un partenaire essentiel pour accompagner les élus-es, comme en témoignera la programmation du 82^e Congrès.

Les ateliers politiques offriront une plateforme d'échange sur les enjeux clés de la FQM, permettant aux participants de convenir collectivement des résolutions qui seront adoptées lors de la deuxième partie de l'assemblée annuelle de l'organisation, le samedi 28 septembre en matinée.

En parallèle, le Congrès proposera une sélection d'ateliers informatifs, couvrant des sujets actuels tels que l'assurance, l'urbanisme, l'environnement et le transport.

De plus, à la suite du succès de notre nouvelle formule, nous reconduisons la répartition des différents ateliers politiques et d'information au travers des Rendez-vous de nos partenaires.

Les jeudi et vendredi soirs seront dédiés à des cocktails favorisant le réseautage. Ces rencontres conviviales, organisées sous forme de 5 à 7, réservent de belles surprises aux participants.

Enfin, les Causeries de l'Agora seront de retour, proposant des discussions captivantes sur des thématiques municipales, au cœur de l'ambiance du Salon affaires municipales. Cette formule dynamique, inspirée des salons du livre, promet des échanges riches et animés.



**SALON AFFAIRES
MUNICIPALES
2024**

Présenté par



UN LIEU D'ÉCHANGE, D'INNOVATION ET DE RÉSEAUTAGE

Le Salon affaires municipales, présenté par Hydro-Québec, offrira aux participants une occasion unique de se tenir informés des dernières avancées dans divers domaines.

Pour cette édition, près de 200 exposants provenant de secteurs variés tels que les transports, la planification urbaine, le logement, l'énergie et l'environnement seront présents. Outre la découverte de produits et services offerts par ces entreprises et organismes, les congressistes auront l'opportunité de rencontrer d'autres élus-es et fonctionnaires municipaux.

Au programme : des discussions enrichissantes, des découvertes stimulantes et des échanges fructueux avec les représentants d'une multitude d'entreprises, de ministères et d'organismes gouvernementaux.

énergir

ÉNERGIR ET LA FQM MAIN DANS LA MAIN

Depuis des années, Énergir collabore avec la FQM pour promouvoir un Congrès respectueux de l'environnement, mettant en œuvre diverses initiatives pour atténuer son empreinte écologique. Ces efforts incluent notamment la réduction des émissions liées au transport des participants et la promotion de repas locaux.

Dans la continuité de cette démarche, les visiteurs du Salon affaires municipales auront l'occasion de participer à un concours organisé par Énergir, offrant la chance de remporter un don de 5 000 \$ pour un organisme œuvrant en développement durable dans la municipalité gagnante. Pour prendre part, il suffit de se rendre au kiosque d'Énergir et de déposer un coupon de participation.

Finalement, depuis l'année dernière, nous avons introduit le programme Kiosque vert, une initiative innovante visant à sensibiliser les exposants à concevoir leur kiosque de manière écoresponsable. Ce programme encourage les exposants à démontrer leurs efforts pour minimiser leur impact environnemental. ■

ENSEMBLE POUR NOS FORÊTS

Le 22 avril dernier, plus d'une centaine de professionnels du monde municipal se sont réunis dans le cadre du Forum des communautés forestières, présenté par le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ). Sous le thème *Gestion des forêts par les communautés : il est temps de passer à l'action*, cette journée a brillamment mis en lumière les défis majeurs auxquels sont confrontées les municipalités locales et régionales.

Entre espace forestier au cœur du développement socioéconomique et réussites de la gouvernance locale, cet événement a encore une fois marqué une étape importante dans la prise de conscience collective de l'engagement pour un avenir durable et a été l'occasion idéale pour que certains messages des régions soient entendus.

DES INTERVENTIONS CAPTIVANTES

Plusieurs experts, professionnels et élus-es se sont succédé afin d'aborder divers sujets cruciaux. Les participants ont entre autres eu la chance d'assister à une intéressante conférence sur les réussites en délégation de gestion, offerte par M. Jean-François Bissonnette, professeur agrégé au département de géographie de l'Université Laval et directeur des programmes de deuxième cycle en agroforesterie à la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique. M. Bissonnette a abordé les exemples des *Community Forests* de la Colombie-Britannique et des forêts communales de France.

Richard Savard, ingénieur forestier, a quant à lui mis en lumière sa vision de l'élaboration d'une politique et le fonctionnement du concept des forêts de proximité.

La ministre des Ressources naturelles et des Forêts, M^{me} Maité Blanchette Vézina, était également présente pour adresser quelques mots aux participants et pour parler de la suite des consultations nationales concernant les grandes orientations provinciales en matière de gestion forestière. Le rapport de consultation devrait être rendu public au cours de ce mois de juin.

La journée s'est conclue avec un dynamique panel, réunissant l'ensemble des intervenants de la journée, et abordant les divers aspects liés aux forêts de proximité et à la gestion forestière à l'échelle locale. Les participants ont également eu l'occasion d'échanger avec les panélistes.

UN SIGNAL FORT DE LA NÉCESSITÉ DE PASSER À L'ACTION DÈS MAINTENANT

Cet événement a également été l'occasion pour M. Guy Bernatchez, président du Regroupement des communautés forestières de la FQM et préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie, de faire la lecture de la Déclaration de la FQM sur



La ministre des Ressources naturelles et des Forêts, M^{me} Maité Blanchette Vézina, lors de son allocution au Forum des communautés forestières le 22 avril 2024.

la forêt québécoise. En effet, les communautés forestières sont actuellement très préoccupées par la gestion des forêts. Face à la diminution graduelle de leur pouvoir d'influence en la matière, les décideurs locaux sont inquiets. Pour mieux définir leurs priorités d'action, les membres du Regroupement des communautés forestières et de la commission permanente de l'énergie et des ressources naturelles de la FQM ont, dans les derniers mois et à titre de porte-parole des régions forestières, entrepris une réflexion globale sur la forêt et le secteur forestier dans son ensemble.

ENTREVUE AVEC M. GUY CHIASSON

Étant présent au Forum pour discuter de la valeur ajoutée, pour le Québec, de la mise en place des forêts de proximité, M. Guy Chiasson, professeur au département des sciences sociales de l'Université du Québec en Outaouais, chercheur régulier du Centre de recherche sur le développement territorial et membre de l'Association des sciences régionales de langue française (ASRDLF), nous a accordé quelques minutes pour répondre à deux questions importantes.

Q. Quel rôle peuvent jouer les forêts de proximité dans le développement territorial du Québec et en quoi cela représente-t-il une valeur ajoutée pour les communautés locales?

R. Le régime actuel pour les forêts publiques québécoises est organisé autour d'un grand objectif, celui de produire du bois pour répondre au besoin des usines de première et seconde transformation du bois. Ce régime a permis de créer de la richesse pour de nombreux territoires et communautés qui dépendent de façon importante de ces activités pour l'emploi local et le développement. En même temps, depuis au moins les années 2000, ce modèle a montré plusieurs limites dans sa capacité à assurer un développement sain des communautés dépendantes. Parmi ces limites, on peut évoquer le fait que les usines de transformation du bois se sont modernisées de façon importante, ce qui fait qu'elles ont besoin de moins en moins de travailleurs pour transformer des volumes de plus en plus importants de bois. D'autre part, une

partie importante de la production de ces usines est appelée à être exportée vers les marchés internationaux en étant assez peu transformée. Ces deux facteurs combinés font en sorte qu'une partie importante de la valeur ajoutée des forêts échappe aux communautés qui sont à proximité des forêts publiques.

L'idée des forêts de proximité est de faire intervenir les gouvernements locaux directement dans l'aménagement des forêts. La participation de ces gouvernements permet d'envisager une diversification de façon à mettre en valeur les forêts locales. Autrement dit, la forêt est de plus en plus reconnue comme étant « multifonctionnelle » en ce sens qu'elle peut répondre à une diversité de besoins des communautés qui sont à proximité. L'implication des gouvernements locaux dans l'aménagement ne veut pas nécessairement dire que l'on abandonne la production de bois pour les usines, mais ouvre la possibilité pour les communautés de faire d'autres choix d'aménagement qui répondent à d'autres besoins des communautés environnantes, à des savoir-faire locaux diversifiés et à des potentiels divers des forêts locales.

Q. Comment percevez-vous l'implication des acteurs locaux dans la mise en place et la gestion des forêts de proximité?

R. Ce modèle de développement territorial découle des actions, des savoir-faire et de la mobilisation des ressources du territoire. Dans le cadre de ce modèle, l'État n'est pas le maître d'œuvre du développement, mais il joue un rôle important pour soutenir les acteurs du territoire dans leur quête de développement. Le régime forestier québécois a longtemps privé les acteurs des territoires d'un accès à cet important réservoir de ressources qu'est la forêt publique, alors que ce sont les industriels qui ont traditionnellement le contrôle de la forêt. En ce sens, une politique de forêts de proximité pourrait être vue comme une façon pour l'État québécois d'ouvrir cet accès à la forêt publique et de potentiellement libérer ses potentiels de développement divers. Des forêts de proximité seraient une façon d'inscrire les forêts publiques dans la logique du développement territorial. ■



M. Guy Chiasson, professeur au département des sciences sociales de l'Université du Québec en Outaouais, chercheur régulier du Centre de recherche sur le développement territorial et membre de l'Association des sciences régionales de langue française, lors de son intervention au Forum.



La Déclaration de la FQM sur la forêt québécoise.

RÉFLÉCHIR
LES ESPACES
DE **VIE**
DE MANIÈRE
INTÉGRÉE
ET **DURABLE**

BC2

groupebc2.ca/reflexions



Québec municipal

Actualités

Conçu pour répondre aux besoins des organisations municipales

- Résumé de l'actualité municipale au Québec
- Offres d'emploi
- Chroniques juridiques
- Jurisprudence
- Formations
- Événements
- Webinaires

**Rejoignant chaque jour plus de 20 000 acteurs
du milieu municipal, Québec municipal
est votre source essentielle d'information.**



Abonnez-vous!
quebecmunicipal.qc.ca
cliente@quebecmunicipal.qc.ca



M. Patrick Beauchemin, avocat
Morency, Société d'avocats S.E.N.C.R.L.

LES ÉLUS-ES ET LES RÉSEAUX SOCIAUX

À la base, le conseil municipal est le représentant de la Municipalité, et individuellement, les conseillers jouent un rôle très limité, étant donné qu'ils prennent des décisions seulement collectivement, soit lors des séances publiques du conseil.

À tout moment, et pas uniquement en séance du conseil, les élus-es doivent s'assurer de respecter leur code d'éthique et de déontologie, celui-ci précisant notamment que la conduite des élus-es doit être respectueuse et civile. Les élus-es doivent toujours faire preuve de courtoisie dans leurs échanges et communications, ce qui doit inclure nécessairement le Web et les médias sociaux. Les élus-es doivent également éviter de divulguer une information privilégiée qui n'est pas de nature publique.

Par ailleurs, lorsqu'un élu-e répond à un citoyen ou aborde publiquement un dossier municipal, il pourrait résulter une certaine ingérence de celui-ci au sein de l'administration municipale, alors que c'est parfois à un fonctionnaire de la Municipalité de traiter une plainte ou de donner un suivi particulier à un citoyen. Même si un élu-e est bien intentionné et croit agir dans l'intérêt de la Municipalité, s'il s'ingère dans les tâches administratives, ses interventions sur les réseaux sociaux peuvent contrevenir à la loi et nuire à la Municipalité.

À tout moment, un élu-e doit faire preuve d'une grande prudence lorsqu'il commente, entreprend ou poursuit un débat à l'extérieur de la séance du conseil municipal. Peu importe le support utilisé,

Bien évidemment, il n'est pas interdit à un élu-e d'utiliser les réseaux sociaux, surtout pour un usage personnel. Cependant, toutes les publications doivent être faites de façon très prudente, puisqu'un interlocuteur voyant un message publié par un élu-e pourrait rapidement l'interpréter comme étant une publication faite par la Municipalité ou par le conseil municipal, surtout lorsque la publication vise un dossier municipal.

il pourrait parfois s'agir d'un manquement à son code d'éthique et de déontologie. Par exemple, si un élu-e annonce publiquement sa position en regard d'un dossier municipal et qu'il donne ses motifs, cela pourra parfois être vu comme étant un geste visant à se prévaloir de sa fonction pour influencer la décision d'une autre personne de façon à favoriser ses intérêts, et même de manière abusive, ceux de toute autre personne. Il pourrait aussi illégalement divulguer des renseignements confidentiels ou se placer en situation de conflits d'intérêts.

Les échanges qui s'ensuivront pourront également s'enflammer et alors qu'un citoyen a peu de règles minimales à respecter (hormis le fait de ne pas diffamer ou d'atteindre le droit à la vie privée), l'élu-e se doit de faire preuve en tout temps de civilité, de courtoisie, de respect et de retenue.

Finalement, un élu-e ne détient aucun mandat implicite pour représenter la Municipalité à l'extérieur des séances du conseil. La meilleure recommandation à retenir sera toujours d'éviter qu'un élu-e aborde publiquement, notamment sur les réseaux sociaux, un dossier municipal, surtout dans un contexte où des enjeux sont susceptibles de faire éventuellement l'objet d'une prise de position par le conseil. Sachant qu'il est souvent très difficile de supprimer une publication faite, il y a lieu d'agir avec prudence et de se questionner avant d'appuyer sur « Publier »¹. ■

¹ Pour en connaître davantage, voir le texte du juge administratif à la Commission municipale du Québec, Thierry Usclat, qui aborde aussi cette question <https://www.cmq.gouv.qc.ca/fr/la-commission/bloque/la-civillite-et-le-respect-dans-les-medias-sociaux> (9 décembre 2022).

PL N° 42 : EMPLOYEURS, ÊTES-VOUS PRÊTS?

Sanctionné le 27 mars 2024, le *PL n° 42 - Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail* (la Loi), modifie plusieurs lois afin notamment d'offrir une protection accrue aux travailleurs victimes de harcèlement psychologique (le HP) ou de violence à caractère sexuel, et de renforcer leurs recours dans un tel cas. Nous proposons de survoler certaines des modifications.

D'une part, la Loi modifie la *Loi sur les normes du travail* (LNT). Ainsi, l'employeur devra s'assurer que sa politique de prévention et de prise en charge des situations de HP (politique), soit conforme au nouveau contenu prescrit. Les ajouts à prévoir sont entre autres :

- Les méthodes utilisées pour identifier, contrôler et éliminer les risques de HP;
- Les programmes d'information et de formation disponibles en matière de prévention du HP, offerts notamment aux salariés;
- Les mesures mises en place quant à la confidentialité d'une plainte;
- Les directives quant aux conduites à adopter lors d'activités sociales liées au travail (ex. : party de Noël);
- Le délai de conservation des documents (minimum 2 ans).

Nous vous suggérons de réviser votre politique afin qu'elle soit conforme à la LNT. Le tout doit être fait avant le 28 septembre 2024. Rappelons qu'elle doit être adoptée par résolution. À défaut, une amende pourrait être donnée par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESTT).

De plus, parmi les amendements à la LNT, il y a une clarification des obligations de l'employeur en matière de HP. Celle-ci est entrée en vigueur le 27 mars 2024.

Depuis longtemps, tout employeur a l'obligation de prendre les moyens raisonnables pour prévenir le HP et, lorsqu'informé de situations de HP, de prendre de tels moyens pour le faire cesser. Plutôt que de limiter ces obligations « au milieu de travail » d'un salarié, elles visent désormais « toute personne en milieu de travail ». Il est clair qu'un salarié peut déposer une plainte de HP visant un citoyen ou un fournisseur, par exemple.

À titre de bonne pratique, nous vous suggérons de diffuser votre politique à votre personnel, mais aussi sur votre site Internet ainsi qu'aux personnes gravitant dans le milieu de travail (ex. : fournisseurs, consultants, élues, bénévoles).

De même, depuis le 27 mars 2024, malgré la présence d'une clause d'amnistie dans une convention collective, une mesure disciplinaire imposée pour de la violence physique, psychologique ou sexuelle ne peut être effacée du dossier de l'employé. Cela est non négligeable lors de l'application du principe de la gradation des sanctions. Lors de votre prochaine négociation, nous vous suggérons de mettre à jour



M^{me} Cassandra Nadeau, avocate au service en ressources humaines et relations du travail
Fédération québécoise des municipalités

la clause d'amnistie afin que tous connaissent ce changement de pratique.

D'autre part, la Loi modifie la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles*. Notons la prolongation du délai pour déposer une réclamation à la CNESTT en cas de violence à caractère sexuel, passant de 6 mois à 2 ans.

Cet amendement entrera en vigueur le 28 septembre 2024. Dès à présent, nous vous suggérons de documenter activement tout fait qui pourrait s'apparenter à de la violence à caractère sexuel au travail dans un registre.

Voici quelques-uns des amendements prévus par cette Loi. Celle-ci entraînera certainement des répercussions au sein de votre organisation et de vos pratiques, donc restez à l'affût! Le [service en ressources humaines et relations du travail](#)¹ de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) est là pour répondre à vos interrogations et vous aider! ■

¹ fom.ca/services/ressources-humaines-relations-travail



Mathieu Laneuville, président-directeur général
Réseau Environnement

ACTION CLIMATIQUE : À NOUS DE MONTRER L'EXEMPLE

Les municipalités sont aux premières lignes de nombreux défis sociaux, économiques et environnementaux auxquels le Québec fait face. Elles sont souvent les premières à en ressentir les effets délétères sur leurs citoyens, la santé et la sécurité publiques ainsi que l'environnement. La lutte contre les changements climatiques, et la transition énergétique qu'elle nous exige de réaliser, ne font pas exception.

Le rôle essentiel des gouvernements de proximité dans la lutte aux changements climatiques et leur engagement nécessaire dans la transition vers une économie verte n'est plus à reconnaître. Non seulement les zones urbaines représentent un grand potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) du Québec, mais plusieurs stratégies sont déjà mises en place et doivent continuer de l'être à l'échelle municipale pour réduire ces dernières, qu'on parle d'aménagement du territoire, d'infrastructures de transport actif et collectif, de gestion de l'eau et de la canopée en passant par la protection de la biodiversité locale.

Pour une municipalité n'ayant pas encore entamé de démarche officielle en matière d'action climatique, il est toujours possible de commencer par réduire ses émissions corporatives, c'est-à-dire les émissions liées aux opérations municipales elles-mêmes.

C'est pourquoi Réseau Environnement, par le biais de son [Programme d'excellence en changements climatiques \(PEXCC\)](#)¹, accompagne gratuitement les municipalités de moins de 10 000 habitants dans leur démarche visant à améliorer leur bilan climatique. La mise à disposition d'un outil

simplifié d'inventaire corporatif des émissions de GES, d'une feuille de route de l'action climatique, d'un guide personnalisé de démarrage à l'action climatique municipale ainsi que d'un canevas de plan d'action climatique sont autant de manières trouvées par notre association pour soutenir l'essor d'une économie verte, sobre en carbone et efficace sur le volet énergétique aux quatre coins du Québec.

Accompagner des municipalités de petite et moyenne taille à travers le PEXCC nous a fait constater l'importance critique de l'engagement citoyen dans le domaine climatique. Faire de la population une alliée mobilisatrice grâce à une démarche réfléchie de participation citoyenne permet de mettre au jeu des solutions environnementales innovantes, élaborées en cocréation avec elle.

Dans un même ordre d'idée, la mise en place d'un comité Environnement comprenant des

représentants de la municipalité et des citoyens favorise elle aussi le passage à l'action : loin de ralentir le processus, un tel forum peut au contraire agir comme un important levier en faveur de l'acceptabilité sociale de mesures environnementales proposées par la municipalité et de projets porteurs qui répondent aux besoins de la collectivité.

Ces enjeux vous interpellent? Vous voulez savoir comment aller plus loin, ou par où commencer? Nous vous invitons à contacter Jeanne Tremblay, coordonnatrice du secteur Air, Changements climatiques et Énergie de Réseau Environnement, pour plus d'informations sur le PEXCC et sa communauté de pratique, qui compte déjà près de 20 organisations municipales membres au Québec. ■

¹ reseau-environnement.com/secteurs/air-changements-climatiques-et-energie/programme-d'excellence-en-lutte-contre-les-changements-climatiques-peccc

Bâtir l'avenir

Nouveaux raccordements
100 % renouvelables
au réseau d'Énergir

Nouvelle initiative pour les nouveaux bâtiments



Depuis le 1^{er} avril dernier, tous les nouveaux édifices résidentiels, commerciaux et institutionnels raccordés au réseau gazier doivent être alimentés par une énergie 100 % renouvelable¹, que ce soit via la biénergie électricité-gaz naturel renouvelable (GNR) ou à 100 % au GNR².

Cette initiative représente un pas de plus vers la décarbonation du réseau d'Énergir et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de ses nouveaux clients. Il s'agit d'un geste durable pour freiner la croissance de la consommation de gaz naturel d'origine fossile des secteurs visés, et d'accélérer ainsi la décarbonation de leurs bâtiments. C'est une grande avancée pour la réduction des GES au Québec.

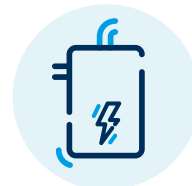
GNR + biénergie = une solution gagnante

La combinaison biénergie électricité-GNR est une formule durable qui représente de nombreux avantages pour vous et pour l'environnement :

- 1 Une meilleure gestion de la pointe de consommation hivernale.
- 2 Une production et une consommation d'énergie renouvelable.
- 3 Des économies potentielles sur vos factures d'énergie grâce au tarif d'électricité biénergie d'Hydro-Québec.
- 4 Une gamme de subventions offertes³ pour réduire les coûts d'achat et d'installation de nouveaux appareils.
- 5 Un impact positif pour l'environnement grâce à la réduction importante des GES.

Le chauffage fonctionnera à l'électricité la grande majorité du temps tandis que lors de périodes de pointe hivernales, lorsque la demande en électricité est très forte, le GNR prendra le relais.

Chauffage
à l'électricité



Chauffage
au gaz naturel
renouvelable



Qu'est-ce que le GNR ?

Le gaz naturel renouvelable est produit à partir de matières organiques, comme les résidus alimentaires, les lisiers et les fumiers, qui sont transformés en biogaz, puis purifiés. Utilisé de la même manière que le gaz naturel traditionnel, le GNR limite les émissions de GES, ce qui en fait une source d'énergie durable.



Pour une gestion responsable de l'énergie

Renseignez-vous sur vos options d'achat, les tarifs du GNR, ainsi que les subventions accessibles en balayant le code QR.

¹ Pour tous nouveaux clients commercial et institutionnel qui feront une demande de raccordement à partir du 1^{er} avril 2024.

² Certaines exclusions s'appliquent pour le marché industriel, le chauffage de construction temporaire et en cas de limite technologique.

³ Des conditions s'appliquent.

⁴ -12 °C ou -15 °C, selon la région.



Depuis 2017, touristes et randonneurs peuvent profiter de la vue imprenable sur Percé et les environs du haut de cette plateforme vitrée suspendue.
Crédit photo : Géoparc de Percé



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : LES RÉGIONS EN MODE SOLUTION

Le développement économique local et régional est au cœur de la vitalité de nos régions. Les services de développement des MRC sont devenus des instances incontournables pour soutenir le développement de l'entrepreneuriat et offrir les services d'accompagnement auprès des entreprises existantes et en émergence de leur territoire. Beaucoup de travail reste à faire pour garder nos économies vivantes et dynamiques par et pour les communautés des régions. Du repreneuriat à l'économie circulaire, en passant par les défis liés à la main-d'œuvre, nous brossons un portrait de la situation actuelle.



Alexandre Ollive, président-directeur général
Centre de transfert d'entreprise du Québec (CTEQ)

REPRENDRE, C'EST ENTREPRENDRE!

16 000 entreprises par an ont une intention de transfert. 80 % d'entre elles sont des PME comptant moins de 20 employés. Quand on sait que 50 % du PIB en région et 90 % des emplois sont tributaires de PME, on mesure l'importance du repreneuriat. « Il en va de la vitalité des régions. Il y a des occasions en or dans toutes les régions et tous les secteurs », affirme Alexandre Ollive, président-directeur général du Centre de transfert d'entreprise du Québec (CTEQ).

Le repreneuriat, qu'est-ce que c'est? C'est la reprise, le rachat d'une entreprise par une ou plusieurs personnes. Au Québec, 37 % des propriétaires d'entreprise ont 55 ans et plus. Il n'est donc pas étonnant de constater que le nombre d'entreprises ayant une intention de transfert croît d'année en année. Et ce transfert d'entreprise est nécessaire à son maintien en activité. « L'impact d'une fermeture d'entreprise en région est important. On forme beaucoup à la création d'entreprise et à la croissance, mais on ne forme pas à la vente. Un transfert d'entreprise se prépare au moins 2 ans avant la vente », souligne M. Ollive, en ajoutant que 61 % des propriétaires dirigeants n'ont pas de relève à l'interne, soit dans la famille ou parmi les employés. 80 % des accompagnements effectués par le CTEQ se font auprès de cédants n'ayant pas de relève à l'interne.

LES AVANTAGES DU REPRENEURIAT

S'assurer que les entrepreneurs qui partent à la retraite puissent passer les rênes à la relève, qu'elle soit interne ou externe, est nécessaire pour préserver la richesse collective, les emplois, le niveau d'innovation et l'intelligence d'affaires dans le milieu où cette entreprise est établie.



Samy Najhi, chef d'équipe et conseiller expert à la direction de l'immigration d'affaires du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration; Marie-Christine Ekeki, président-directrice générale, À la garderie, repreneuse; et Charles-André Morel, directeur équipe-conseil et expérience client au CTEQ, lors d'un atelier offert dans le cadre du 7^e Rendez-vous national du développement local des 23 et 24 avril 2024.

Pour le repreneur, il y a des avantages intrinsèques à acheter une entreprise existante plutôt qu'en lancer une nouvelle : équipe en place, fournisseurs établis, produits en stock. Ceci facilite l'obtention de financement et augmente les chances de succès. Le taux de survie sur 5 ans des reprises d'entreprise se situe à 87,5 % alors que dans le cas des démarrages d'entreprise, on parle de 57 %.

LES OUTILS

« La création d'entreprise est très soutenue, très documentée. On commence à mettre la même énergie pour le transfert », souligne M. Ollive. Le CTEQ offre notamment des formations et de l'accompagnement. « Pour le cédant, on accompagne l'entreprise vers son plan de transfert. Il y a beaucoup de questions à se poser, d'aspects à

évaluer, de craintes et d'éléments de communication à prendre en compte. Pour le repreneur, on l'aide à établir son plan de match. Est-ce qu'il veut racheter simplement comme investisseur ou s'il veut racheter et s'impliquer dans l'entreprise», ajoute M. Ollive.

Certaines aides financières sont aussi disponibles, notamment le Fonds Accès Experts du CTEQ ainsi que certains autres programmes dans les MRC par le biais des Fonds locaux d'investissement (FLI).

Il y a quelques mois, le CTEQ a lancé sa nouvelle plateforme L'INDEX où s'affichent cédants et acheteurs. «C'est une vitrine. Environ un tiers des acheteurs d'entreprises sont à l'extérieur de la région. Ça permet donc une visibilité en dehors de là où les services de développement économique ont généralement leurs contacts. L'INDEX regroupe environ 50 % des entreprises à vendre au Québec. L'autre moitié, ce sont les entreprises qui ont une relève à l'interne ou familiale», explique le président-directeur général du CTEQ.

UN EXEMPLE

«Le repreneuriat, c'est la stabilisation, mais c'est aussi un catalyseur de croissance», souligne-t-il. Il cite en exemple un cas récent de repreneuriat pour lequel l'organisation a joué un rôle d'accompagnement et qui représente tout ce que le repreneuriat peut avoir de positif.

Atef Ouchtati souhaitait s'installer au Québec et réaliser un rêve : posséder son entreprise. Il avait contacté le CTEQ pour avoir un aperçu des entreprises à vendre. Puis il est arrivé au Québec avec sa famille pour deux semaines afin de visiter quatre PME et voir si le Québec leur plaisait. Parmi ces entreprises, il y avait Cuirs Desrochers, une PME familiale de Plessisville qui était à la recherche d'un repreneur et qui était inscrite dans la banque d'entreprises du CTEQ. L'entreprise a plu à la famille Ouchtati et les démarches ont été entreprises. Le nouveau propriétaire a non seulement maintenu cette entreprise dans son milieu, mais il a aussi des projets de développement, notamment démocratiser le travail du cuir et exporter des produits.

LE REPRENEURIAT INCLUSIF

En février dernier, le CTEQ lançait l'initiative *Repreneuriat inclusif* avec le soutien financier de Développement économique Canada afin de trouver de la relève auprès de repreneurs issus des groupes sous-représentés, notamment les femmes, les nouveaux arrivants ou immigrants, les

autochtones, les jeunes, les personnes handicapées, les communautés noires, racisées et 2SLGBTQIA+, de même que les membres de communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a créé le volet 3 en immigration pour ceux qui souhaitent

s'installer au Québec en tant qu'entrepreneurs. Ce volet concerne spécifiquement le repreneuriat. Des données récentes montrent que 13,8 % des repreneurs et 16,7 % des démarrages d'entreprise sont attribuables aux personnes immigrantes. ■

FAITS SAILLANTS DE LA 1^{re} ÉTUDE NATIONALE DU REPRENEURIAT ET DU TRANSFERT D'ENTREPRISE AU QUÉBEC

Le CTEQ a profité de la 7^e édition du Sommet du repreneuriat les 1^{er} et 2 mai derniers pour dévoiler la toute première étude nationale du repreneuriat au Québec qui a bénéficié de l'appui du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie. Cette étude, réalisée sous la direction de Marc Duhamel, directeur scientifique de l'Observatoire du repreneuriat et du transfert d'entreprise du Québec, chercheur à l'Institut de recherche sur les PME et professeur agrégé de finance et économique de l'Université du Québec à Trois-Rivières, fait le décompte du nombre de transferts d'entreprises au Québec entre 2015 et 2021.

«Aujourd'hui, nous marquons un tournant dans l'histoire du repreneuriat au Québec avec la publication de la toute première étude nationale sur le sujet. Cette étude valide nos observations des dernières années sur le terrain et nous sommes particulièrement frappés de voir que le repreneuriat occupe maintenant une place plus importante que la création de PME au Québec», a déclaré M. Ollive par voie de communiqué.

Les retombées économiques et financières du repreneuriat sont proportionnellement plus importantes chaque année que celles de la création de nouvelles entreprises. Ce sont en moyenne 3,9 % des petites et moyennes entreprises actives avec employés (PMEAE) qui changent de propriétaire-dirigeant primaire chaque année.

Le transfert d'entreprise de plus en plus fréquent

- › Entre 2015 et 2021, il y a eu tout près de 52 000 changements de propriétaire-dirigeant primaire de PMEAE au Québec;
- › Les transferts d'entreprise se concentrent majoritairement dans les régions métropolitaines de Montréal et de Québec;
- › Pour la seule année 2021, il y a eu 8 600 transferts d'entreprise, ce qui représente une augmentation de 32,1 % par rapport à 2015. Ainsi, il y a eu en 2021 plus de transferts d'entreprise que de créations d'entreprise lorsqu'on inclut les transferts d'entreprise au conjoint (15,1 % des transferts d'entreprise en 2021 l'ont été vers un conjoint);
- › Le transfert d'entreprise est en croissance dans toutes les industries du Québec. Les trois secteurs connaissant les plus fortes augmentations sont l'industrie du transport et de l'entreposage, l'industrie de la construction et l'industrie manufacturière.

Les retombées économiques du repreneuriat

- › En moyenne, chaque année, entre 2015 et 2021, jusqu'à 26 G\$ d'actifs et jusqu'à 120 000 employés ont été affectés par un changement de propriétaire-dirigeant primaire;
- › Pour la seule année 2021, les transferts d'entreprise étaient associés à plus de 41 G\$ de revenus, 33 G\$ d'actifs et près de 137 000 employés, soit 3 % de l'emploi total au Québec.

Qui sont les repreneurs?

- › En 2021, 58,2 % des repreneurs ont entre 30 et 54 ans et 36,6 % sont âgés de 55 ans et plus;
- › En 2021, 27,9 % des repreneurs sont des femmes et 72,1 % sont des hommes.



Claude Maheux-Picard, directrice générale du Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉ).
Crédit photo : NathB

ÉCONOMIE CIRCULAIRE : DES RETOMBÉES ENVIRONNEMENTALES, ÉCONOMIQUES ET HUMAINES

Le Québec est un précurseur dans le domaine de l'économie circulaire au Canada. Les premiers projets ont vu le jour grâce à un mouvement provenant du terrain. Puis, RECYC-QUÉBEC et des programmes de subventions ont permis de soutenir des initiatives favorisant le partage des ressources. QUORUM a discuté mise en œuvre et retombées avec Claude Maheux-Picard, directrice générale du Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉ).

« En ce moment, on est plutôt dans une économie linéaire, soit extraction des ressources, transformation, biens de consommation qui sont jetés en fin de vie. L'économie circulaire cherche une utilisation des produits en fin de vie utile afin d'allonger le cycle de vie des ressources. Le but est d'être plus optimal dans notre utilisation des ressources matérielles, de l'énergie et des ressources humaines, en gardant en tête la compétitivité des entreprises », explique M^{me} Maheux-Picard. L'économie circulaire peut être implantée au sein d'une entreprise, dans un parc industriel ou sur un territoire donné.

Au Québec, 12 stratégies et modèles d'affaires sont proposés pour produire et consommer autrement. Ils sont regroupés en deux grands principes :

1. Repenser sa production pour réduire la consommation de ressources et préserver les écosystèmes : écoconception, consommation et approvisionnement responsables, optimisation des opérations;
2. Optimiser l'utilisation des ressources en les utilisant plus fréquemment (économie

collaborative, location court terme), en prolongeant la durée de vie des produits et composants (entretien et réparation, don et revente, reconditionnement, économie de fonctionnalité) et en donnant une nouvelle vie aux ressources (écologie industrielle, recyclage et compostage, valorisation).

COMMENT FAVORISER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS NOTRE MILIEU?

« L'économie circulaire peut être un puissant moteur de développement économique. Les moyens pour favoriser l'économie circulaire sont variés : support, incitatif financier, attraction de nouveaux services. La première étape est de brosser un bon portrait. Quand on sait ce qui est présent, on sait ce qui manque. Parfois, les MRC ont de petits budgets, mais elles ont certains leviers comme le PGMR [programme de gestion des matières résiduelles], qui est un beau canal de dialogue avec les entreprises afin de voir leurs besoins et les occasions de partage. Les communications avec les citoyens sont aussi importantes pour démontrer que les entreprises et MRC ont à cœur de réduire la consommation. Il y a aussi l'aspect mobilité du personnel en optimisant

les services de transport, de garderie et de restauration dans les parcs industriels. Ça ne se fait pas encore au Québec, mais on en voit en Europe », illustre la directrice générale du CTTÉ.

« Bien entendu, il faut aussi la volonté. Les gestes à poser relèvent du gros bon sens, mais ça prend un temps de recul et un investissement. Toutefois, ça vaut le coût. Pour les entreprises, il y a des retombées chiffrables, une meilleure résilience de l'entreprise ainsi qu'une valeur ajoutée comme employeur, car ces projets suscitent la fierté et un engagement accru de la part des employés », ajoute M^{me} Maheux-Picard.

DES RETOMBÉES CONCRÈTES

Depuis 2020, le CTTÉ publie sur Synergie Québec un Recueil de synergies. Symbioses industrielles et projets d'économie circulaire. Petits et grands projets y sont présentés dont voici deux exemples.

Symbiose agroalimentaire Montérégie a aidé Améroquois-Huile Champy, un producteur d'huile biologique, qui souhaitait ajouter des débouchés pour le tourteau de tournesol et le filtrat issu de la filtration par décantation naturelle. Ainsi, à la valorisation vers l'alimentation animale s'ajoute la

valorisation vers l'alimentation humaine ainsi que la savonnerie. Résultat : 27 190 kg de résidus déviés, 34 755 kg de CO₂ évités et 57 559 \$ économisés.

Synergie Bellechasse-Etchemins a contribué au maillage entre la Coopérative Les Choux Gras qui avait besoin dans un court délai de carton de taille et en quantité suffisante pour couvrir les sols. L'entreprise Prévost, située à seulement 20 km, reçoit ses bancs d'autobus dans de géantes boîtes de carton dont elle doit disposer. Résultat : dans un délai d'une semaine, la coopérative a comblé en temps son besoin tout en économisant 296 \$. 1000 kg de matières ont été échangés et 120 kg de CO₂ ont été évités. En prime, les deux entreprises complètement différentes ont créé un lien de communication et de collaboration.

D'autres exemples inspirants peuvent être lus dans la section *Documentation* au synergiequebec.ca.

UN GUIDE POUR LES ACTEURS LOCAUX EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En mai 2023, la Montérégie devenait la première région au Québec à se doter d'une feuille de route en économie circulaire.

Une telle feuille de route régionale vise à susciter l'engagement des organisations dans la transition vers l'économie circulaire. Un document d'accompagnement pour la mise en place d'une feuille de route régionale est disponible sur le site Web cttei.com dans la section *Réalisations*. Elle propose une méthodologie accessible, étape par étape, avec des objectifs, des outils et des moyens.

Le CTTÉI, qui célèbre ses 25 ans cette année, offre également des services aux entreprises ainsi qu'aux MRC, villes et agences de développement économique : recherche de débouchés innovants et rentables, développement de produits, implantation et accompagnement de symbioses industrielles, formation et conférences sur l'écologie industrielle et l'économie circulaire.

« À l'origine, nous étions très axés sur les services aux entreprises. C'est encore une grosse partie de nos activités. Puis nous avons développé un intérêt vers la symbiose industrielle avec un premier projet à Bécancour vers 2008. C'est un concept qui a vu le jour au Danemark dans les années 60 et qui est devenu un cas d'école. Ça consiste à faire du maillage entre les entreprises. On en

est à une vingtaine de projets au Québec, donc une soixantaine de personnes sont conseillères en économie circulaire dans des MRC, des villes, des agences de développement économique. Les porteurs embauchent une ressource dédiée pour rencontrer les entreprises, analyser les besoins et les opportunités et créer un maillage et des occasions d'affaires », conclut M^{me} Maheux-Picard. ■

Le CTTÉI, qui célèbre ses 25 ans cette année, offre également des services aux entreprises ainsi qu'aux MRC, villes et agences de développement économique.

ENSEMBLE POUR RÉUSSIR

Avec une présence dans **14 places d'affaires** réparties dans **8 régions du Québec**, Cain Lamarre offre un niveau d'expertise élevé ainsi qu'une compréhension approfondie des contextes locaux.

Son équipe de **professionnels spécialisés en droit municipal et environnemental** travaille quotidiennement avec une multitude de lois spécifiques, garantissant le respect de ces règlements devant les tribunaux afin de répondre aux besoins variés de sa clientèle.



CAIN LAMARRE



CAIN LAMARRE.CA

RELÈVE ENTREPRISE : BILAN D'UNE PREMIÈRE ANNÉE RÉUSSIE

Dans un contexte où les enjeux de pénurie de main-d'œuvre et de vieillissement de la population continuent de peser sur les régions du Québec, les propriétaires de petites et moyennes entreprises se tournent de plus en plus vers l'avenue du repreneuriat. Cette solution offre une solution aux entrepreneurs qui songent à la retraite et elle peut s'avérer avantageuse pour un acheteur qui hériterait d'une entreprise déjà établie.

C'est dans cette optique que le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), M. Pierre Fitzgibbon, a annoncé le 26 avril 2023, dans le cadre du 6^e Rendez-Vous national du développement local, une subvention de 5,25 M\$ sur trois ans à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour appuyer les projets de relève entrepreneuriale dans les régions du Québec.

Le premier volet de cette subvention consistait à mettre en place le programme Relève entreprise, pour lequel le gouvernement a attribué un budget total de 4 050 000 \$ sur trois ans, ce qui représente 1 350 000 \$ annuellement. Le second volet visait l'accompagnement des dirigeants des services locaux de développement économique. La FQM a constitué une équipe de mentors en gestion et un programme de formation. Elle s'est ainsi associée à Fonds locaux de solidarité FTQ et à l'Association des directions du développement économique local du Québec (ADDELQ) pour la mise en œuvre de ce deuxième volet.

Le programme Relève entreprise de la FQM vise donc à favoriser l'accessibilité, pour les cédants et pour les repreneurs qui bénéficient d'un prêt d'un Fonds local d'investissement (FLI), à des services professionnels dans un contexte de relève entrepreneuriale, principalement de petites entreprises, soit par la famille, les employés ou des acquéreurs externes, en incluant la reprise collective. Les services spécialisés pouvant être financés comprennent l'évaluation de la juste valeur marchande de l'entreprise, la préparation de la convention de reprise et les honoraires des professionnels sondés; l'objectif étant d'offrir un soutien pour couvrir une partie des coûts de la vérification diligente.

Il s'agit d'un outil mis à la disposition des MRC pour favoriser la relève entrepreneuriale sur leur territoire

et ainsi éviter la fermeture d'entreprises vitales pour les économies locales et régionales. Ce projet permet de soutenir les initiatives de repreneuriat et de renforcer les services d'accompagnement offerts aux MRC. Le transfert d'entreprise étant un moteur majeur du développement économique de nos régions, il est essentiel que les entités soient bien outillées pour faire face aux défis qui y sont associés.

L'attrait du repreneuriat peut être important pour les entrepreneurs : l'entreprise étant déjà bien établie, elle a une clientèle, des employés, des fournisseurs, de l'équipement, un nom établi ainsi qu'un savoir-faire développé au fil du temps. Le programme Relève entreprise vient donc donner un coup de pouce pour encourager ce type de transaction.

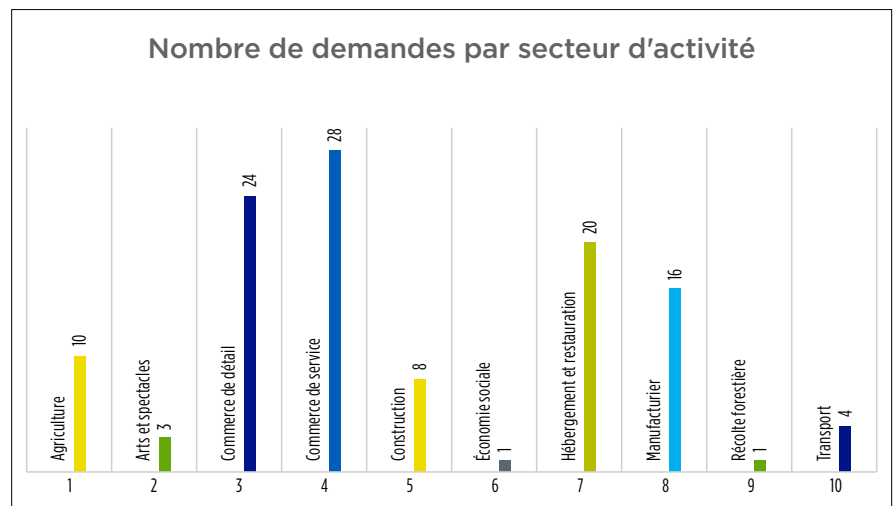
BILAN DE LA PREMIÈRE ANNÉE

Au cours de sa première année, c'est-à-dire du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, le programme Relève entreprise a suscité un engouement tout à fait remarquable, qui démontre l'intérêt des communautés de garder

vivante leur économie locale. Au total, la FQM a reçu pour ce premier exercice 215 demandes provenant de 52 MRC ou organismes délégataires de partout au Québec. Ainsi, la FQM administre mensuellement près d'une trentaine de demandes.

Le nombre de demandes par secteur d'activité économique varie, mais certains secteurs semblent davantage bénéficier de l'aide offerte par Relève entreprise que d'autres. C'est le cas notamment des commerces de service qui représentent plus du quart des demandes transmises lors de la première année. Les commerces de détail ainsi que les entreprises d'hébergement et de restauration représentent respectivement 17 % et 14 % des demandes reçues.

Au total, Relève entreprise a permis à 66 entreprises de bénéficier d'un soutien financier afin de pérenniser un atout majeur pour l'économie locale de ces régions. L'investissement total pour la première année est de 508 717 \$, ce qui représente une moyenne de remboursement de 7 708 \$ par entreprise.

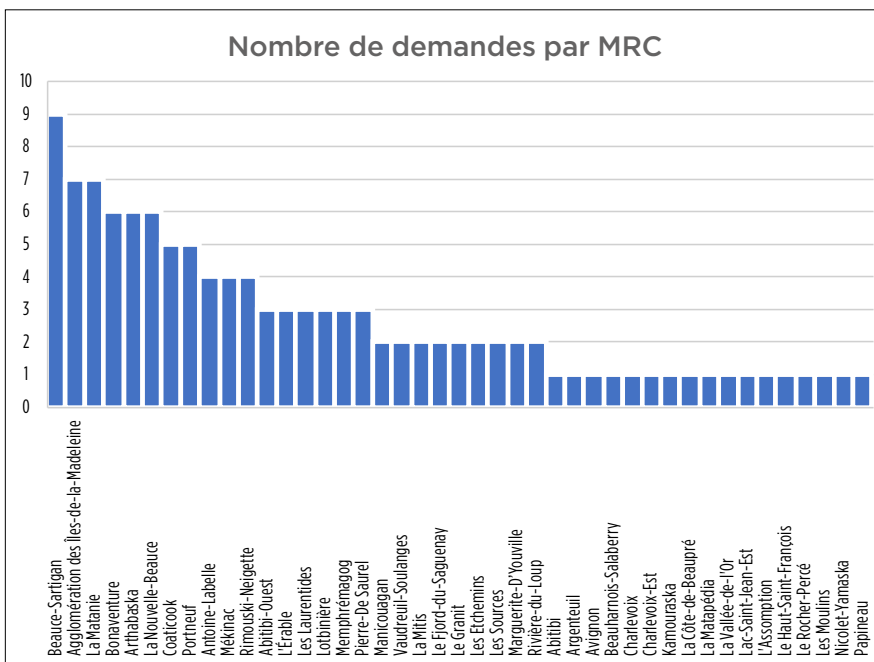


Au cours de sa première année, c'est-à-dire du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, le programme Relève entreprise a suscité un engouement tout à fait remarquable, qui démontre l'intérêt des communautés de garder vivante leur économie locale. Au total, la FQM a reçu pour ce premier exercice 215 demandes provenant de 52 MRC ou organismes délégataires de partout au Québec. Ainsi, la FQM administre mensuellement près d'une trentaine de demandes.

Notons que, sur les 215 demandes reçues, 32 dossiers ont été annulés, principalement en raison de l'abandon du repreneur d'aller de l'avant avec son projet, et deux dossiers sont en suspens. Cela représente près de 15 % des demandes relatives au programme ainsi qu'un montant réservé de 195 000 \$.

Avec les départs à la retraite et l'effervescence du milieu entrepreneurial au Québec, les possibilités de reprenariat se font de plus en plus nombreuses. Il est important de faciliter cette option pour maintenir et accroître la vitalité des économies locales et régionales.

Puisque la FQM a comme rôle de favoriser la conception, le développement et la mise en place de leviers de développement économique dans toutes les régions du Québec, il va de soi qu'elle s'implique dans un programme visant à favoriser le reprenariat. Ce programme reflète la collaboration entre la FQM et le MEIE en matière de développement local. Il répond directement à un besoin important des municipalités : soutenir les projets de relève des entrepreneurs de tous âges dans nos communautés. Il s'agit d'une excellente stratégie pour assurer le dynamisme de nos économies locales et régionales. ■



Plan pour une **économie verte**

PROGRAMME OASIS

Obtenez jusqu'à 25 M\$ pour aménager des infrastructures vertes visant à réduire les impacts des vagues de chaleur et des fortes pluies dans votre municipalité.

Plus d'infos : [Québec.ca/programme-oasis](https://quebec.ca/programme-oasis)

Québec



Emna Braham, directrice générale de l'Institut du Québec (IDQ).
Crédit photo : Yves Lacombe

MAIN-D'ŒUVRE, IMMIGRATION, CHÔMAGE : OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Il y a un peu plus d'un an, lors du Rendez-vous national du développement local, Emna Braham, directrice générale de l'Institut du Québec (IDQ), participait à un panel sur le thème de la transformation structurelle de la main-d'œuvre. Elle soulignait notamment la transformation du marché du travail au Québec à la suite de la pandémie : plus d'emplois bien rémunérés, plus d'absentéisme. Un an plus tard, nous lui avons demandé de brosser un portrait de la situation actuelle.

Déjà il y a un an, M^{me} Braham mentionnait le ralentissement économique et ses impacts incertains sur le marché du travail. L'augmentation rapide des salaires et un taux de chômage qui ne semblaient pas devoir augmenter malgré le ralentissement économique continuaient de créer une pression sur le marché du travail marqué par une pénurie de main-d'œuvre. Au Québec, chaque milliard de dollars de produit intérieur brut (PIB) produit demande 17 % plus de main-d'œuvre qu'en Ontario et plus du tiers des postes vacants ne requièrent aucune scolarité. Transformer les emplois, notamment par l'automatisation, devient une voie à envisager.

En 2023, on a constaté une diminution des postes à combler. Au 4^e trimestre de 2023, on comptait 164 000 postes à combler, ce qui représente environ 54 000 postes de moins qu'à pareil moment l'année précédente. Toutefois, le Québec est encore en pénurie de main-d'œuvre.

« Il y a deux phénomènes en parallèle. D'abord, le ralentissement économique ressenti depuis le milieu de 2023. L'augmentation du taux d'intérêt a des effets. La croissance du PIB est autour de

zéro. Ce ralentissement fait qu'on a moins besoin de travailleurs. Mais on est encore en situation de pénurie de main-d'œuvre. L'activité économique réduite diminue le besoin en main-d'œuvre notamment parce que des offres d'emplois ont été rayées étant donné que les besoins sont moins grands en restauration, hébergement et commerce de détail. Le secteur manufacturier reporte ou annule des projets d'investissement. Parallèlement, il y a un bond dans l'immigration temporaire. On compte 37 000 immigrants temporaires dans la population active. Il y a donc moins de pénurie, mais les deux phénomènes en parallèle font que l'offre de travailleurs a augmenté plus que les besoins. C'est donc pour ça qu'on a une augmentation du taux de chômage », explique M^{me} Braham.

L'arrivée de ces nouveaux résidents temporaires a allégé la pénurie de main-d'œuvre dans certains secteurs comme la restauration où les immigrants temporaires sont surreprésentés. Toutefois, leur arrivée a aussi fait augmenter le taux de chômage, puisque la croissance de cette population active (2,1 % en un an) est plus marquée que la création d'emplois (1,5 %). Les immigrants sont les plus touchés par cette hausse du chômage. Entre décembre 2022

et décembre 2023, ils étaient 27 000 immigrants permanents et 13 000 résidents temporaires sur les 49 000 chômeurs qui s'étaient ajoutés au Québec, soit plus de 80 %.

UNE PÉNURIE MARQUÉE DANS CERTAINS SECTEURS

Malgré une pénurie de main-d'œuvre moins marquée, certains secteurs vivent encore des difficultés, notamment le secteur des soins de santé, où 40 000 postes sont à combler. Le fait que les besoins dans ce secteur ne dépendent pas de la situation économique, mais plutôt du vieillissement de la population, et que l'immigration temporaire soit sous-représentée dans le secteur de la santé, explique qu'il y ait encore une pénurie de main-d'œuvre.

D'autres secteurs, notamment dans le manufacturier, sont aussi affectés même si le nombre d'emplois affichés a diminué; le temps pour pourvoir un poste est toujours long, dépassant les 3 mois.

« En sortie de pandémie, on avait une pénurie parce qu'on était dans une situation particulière où on consommait beaucoup en même temps que des travailleurs avaient déserté certains secteurs

comme la restauration et le commerce de détail. Ce qui a accentué la pénurie. Il semble que la situation se soit stabilisée de ce côté, mais jusqu'en 2030, il y aura plus de départs à la retraite que de jeunes qui entreront sur le marché du travail. Les défis sont là», souligne M^{me} Braham.

AUTOMATISER? OUI, SI ON A LA MAIN-D'ŒUVRE

Certains postes demeurent affichés longtemps avant d'être pourvus, notamment dans le secteur manufacturier. L'une des pistes de solution pour pallier ce manque de main-d'œuvre se trouve dans l'automatisation. « Dans un contexte où les employés ont l'embarras du choix, ceux-ci recherchent des emplois accessibles, accueillants et intéressants. Automatiser les emplois dangereux, difficiles ou répétitifs peut les rendre plus attrayants. Les employeurs ont été marqués au fer rouge avec la difficulté de recruter qui a parfois mené à refuser des contrats. Optimiser, revoir le modèle d'affaire, automatiser, c'est un aspect, mais, même si une entreprise a les moyens de le faire, elle doit aussi s'assurer d'avoir la main-d'œuvre qualifiée pour ça. La technologie ne remplace pas tous les humains », précise la directrice générale de l'IDQ.

LA SITUATION EN RÉGION

En 2023, la majorité des emplois créés l'ont été à l'extérieur de Montréal, ce qui est contraire à ce qui est habituellement observé. La Capitale-Nationale et le Centre-du-Québec étaient les régions les plus aux prises avec la pénurie de main-d'œuvre et un taux de chômage très faible.

« Une piste d'explication est que l'immigration temporaire s'installe de plus en plus en région, du fait que plusieurs entreprises entreprennent des démarches de recrutement à l'international », explique M^{me} Braham.

DE PLUS EN PLUS D'EMPLOIS DANS LE SECTEUR PUBLIC

Le nombre d'emplois disponibles dans le secteur public (administration publique, santé, enseignement) a connu une croissance ces dernières années. En mars 2024, 24 % des emplois disponibles au Québec étaient dans le secteur public, comparativement à 21 % avant la pandémie.

« Ce phénomène pose des questions. En attirant des travailleurs des secteurs privés vers le secteur public, ne risque-t-on pas de limiter la capacité de développement économique qui génère des revenus pour l'État afin qu'il puisse payer des travailleurs? », questionne M^{me} Braham. « De plus, on a aussi l'impression que les besoins ne sont pas comblés même s'il y a plus d'employés. Donc, il y a une réflexion sur de nouvelles façons de faire pour fournir les services aux citoyens sans augmenter encore le nombre d'employés. »

LES FAITS SAILLANTS DE L'EMPLOI EN 2023

- Déclin notable du nombre de postes non pourvus (149 000 vs 211 000 en 2022);
- Légère hausse du taux de chômage (4,7 % en décembre 2023 vs 4,1 % en décembre 2022);
- Création au net de 67 000 emplois au Québec entre décembre 2022 et décembre 2023, ce qui se compare à ce que la province a connu en période de croissance économique juste avant la pandémie;
- Plusieurs des emplois créés en 2023 étaient des postes à temps partiel;
- Hausse du nombre de travailleurs cumulant des emplois pour générer des revenus équivalents à un poste à temps plein;

- La proportion d'emplois bien rémunérés dans l'ensemble du marché du travail est encore supérieure à celle d'avant la pandémie (48 % vs 45 %);
- Boom démographique entraînant une augmentation de près de 100 000 personnes du bassin de travailleurs potentiels entre décembre 2022 et décembre 2023;
- Dans l'ensemble du Canada, au 4^e trimestre de 2023, le taux de postes vacants était de 3,8 %. Le Québec était la 3^e province avec le plus haut taux de postes vacants au pays;
- Au 4^e trimestre de 2023, les régions avec les plus hauts taux de postes vacants étaient l'Estrie (6,3 %) et l'Abitibi-Témiscamingue (5,4 %). Il y avait 1,4 chômeur par poste vacant.

LES PERSPECTIVES 2024

- L'économie québécoise devrait poursuivre son ralentissement et le taux de chômage devrait augmenter, mais moins que lors des dernières récessions, probablement parce que les employeurs préféreront maintenir leurs travailleurs en emploi afin de contrer les difficultés de recrutement;
- La demande en travailleurs devrait rester élevée, notamment dans les secteurs de la santé et de la construction;
- Les employeurs, tant au privé qu'au public, sont plus que jamais conscients du besoin de moderniser et transformer leurs façons de faire pour pallier la pénurie de main-d'œuvre. ■

Droit municipal, représentation des élus municipaux et directeurs généraux, fiscalité, expropriation, litiges, actions collectives, droit du travail et de la construction.

Une équipe de professionnels du droit à votre service.

Visitez-nous à municonseil.com et commençons dès maintenant le travail avec vous.

514 954 0440 (11) | mph@municonseil.com





Julie Therrien-Meunier, coordonnatrice en approvisionnement municipal à la direction de l'ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques
Fédération québécoise des municipalités

L'IMPORTANCE DE L'ÉVALUATION DE RENDEMENT

Les municipalités doivent sans cesse s'adapter à toutes les législations qui leur sont applicables et, généralement, ces obligations leur incombent afin de défendre les intérêts de leurs citoyens. En effet, il est nécessaire de mettre en place de nombreuses procédures pour encadrer les dépenses et le fonctionnement de ces entités administratives de proximité. Il est à noter que les contrats publics constituent un volet important qui doit être pris en compte.

L'Autorité des marchés publics (AMP) a justement été mise en place pour s'assurer de la conformité de cesdits contrats publics. Ainsi, à partir d'un certain seuil, les municipalités ne peuvent échapper à l'ouverture des marchés pour obtenir le meilleur prix, et ce, au détriment, parfois, de la qualité. La question qui se pose alors est la suivante : que faire quand surviennent des problématiques avec un fournisseur?

Il faut garder à l'esprit que l'exigence d'un appel d'offres public a été mise en place pour rentabiliser les fonds publics, mais il faut aussi réfléchir aux prérequis à indiquer au devis afin de maximiser lesdits fonds. La rédaction du devis en début de projet est primordiale pour le déroulement d'un contrat. Plusieurs outils sont utilisés pour s'assurer d'une certaine qualité de services ou de produits, comme un minimum d'expérience, des références, des certifications, des exigences techniques ou même une caution qui prouve une bonne santé financière de la part du soumissionnaire. Or, en insérant une clause concernant l'évaluation de rendement, une municipalité pourrait même avoir un recours pour son prochain appel d'offres par rapport à une mauvaise

expérience. C'est le seul moyen pour exclure un soumissionnaire conforme d'une demande de prix au-dessus du seuil d'appel d'offres public décrété par le ministre.

Ainsi, à partir d'un certain seuil, les municipalités ne peuvent échapper à l'ouverture des marchés pour obtenir le meilleur prix, et ce, au détriment, parfois, de la qualité.

L'utilisation de l'évaluation de rendement doit impérativement être mentionnée au devis, sinon elle ne peut être utilisée en cours de contrat. Ensuite, lorsqu'un événement survient dans le cadre du contrat, il est important de faire un rapport d'événement pour laisser la chance à l'adjudicataire de se corriger. Il faut donc documenter ce qui ne convient pas, comme une mauvaise communication, des délais inexpliqués, une lacune quant aux obligations exigées

au devis, des ressources inadéquates ou un livrable non conforme, par exemple. Le dossier sera plus complet s'il y a des avis écrits, des dates reliées aux événements et des correctifs demandés. Ce rapport devra être signé par tous les intervenants et devra identifier des mesures à prendre afin de rectifier la situation. Habituellement, l'adjudicataire prendra ces avis au sérieux et les situations problématiques se régleront en cours d'exécution.

D'un autre côté, il ne faut pas oublier qu'une évaluation de rendement insatisfaisante est préjudiciable pour le fournisseur. Le respect de l'intégrité, de la transparence, de l'efficacité et de l'éthique décrivant une bonne gestion contractuelle doit être appliqué lors de l'évaluation de rendement. C'est pourquoi le responsable de l'évaluation est tenu de se baser sur des exigences contractuelles ainsi que des motifs sérieux et de proposer des opportunités d'amélioration. Il existe aussi des délais à respecter. Par exemple, l'évaluation de rendement doit être transmise à l'adjudicataire au plus tard le 60^e jour suivant la fin de contrat. Par la suite, l'adjudicataire a 30 jours suivant la réception du rapport pour émettre ses commentaires à la

municipalité. Le tout est transmis pour approbation au conseil et devient alors définitif, le cas échéant. De plus, il est à noter que la période maximale durant laquelle ce fournisseur pourra être écarté est de deux ans.

Le respect de l'intégrité, de la transparence, de l'efficacité et de l'éthique décrivant une bonne gestion contractuelle doit être appliqué lors de l'évaluation de rendement.



L'évaluation de rendement constitue donc un outil pertinent pour les municipalités. Elle est utile dans le suivi de contrat en général et permet de redresser des situations en améliorant le dialogue sur les attentes des différentes parties. Ultiment, elle peut être utilisée comme raison de refus lors du processus de sélection d'un contrat subséquent. Cette mesure dissuasive vient compléter d'autres façons de faire mieux connues, telles que les pénalités, les retenues et les cautions, qui sont des dispositions souvent utilisées. Cependant, plus globalement, l'évaluation de rendement vient traiter différents problèmes, comme le démontre le cas d'une mauvaise communication.

Au fur et à mesure des échanges, le responsable de l'évaluation peut avertir le fournisseur que la communication est difficile et que le délai de réponse est insatisfaisant. Un meilleur suivi est ainsi demandé. Notons que cet indicateur serait difficilement résolu par un autre moyen que l'évaluation de rendement.

Dans un monde idéal, tous les contrats se dérouleraient bien, mais en réalité il vaut mieux prévoir une clause expliquant l'évaluation de rendement au devis, et ce, dans un cas où il deviendrait nécessaire d'utiliser une telle clause. C'est un atout de plus pour les municipalités qui

veulent s'assurer d'offrir un service de qualité à leurs citoyens. Il faut, par ailleurs, bien penser à l'utiliser lorsqu'un événement se présente, à défaut de quoi sa valeur ajoutée serait compromise.

La direction de l'ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) peut vous guider dans la réalisation de cette démarche, au besoin, ainsi que dans la réalisation de documents d'appel d'offres. Vous pouvez nous joindre à ingenierie@fqm.ca si vous désirez en savoir davantage. Au plaisir de travailler avec vous! ■

FAITES PLUS D'ÉCONOMIES AVEC NOS PARTENAIRES

1 866 951-3343 | sam.ca

Aménagement urbain
LEBLANC ILLUMINATIONS
CANADA (p. 49)

Assurances de groupe
La Personnelle (p. 12)

Environnement et énergie
GROUPE HELIOS, GESTION
D'INFRASTRUCTURES
ET SERVICES URBAINS (p. 4)

Envoi de colis
- GLS CANADA
- PUROLATOR

**Évaluation des valeurs
assurables des bâtiments**
SPE VALEUR ASSURABLE (p. 45)

Fournitures de bureau
STAPLES PROFESSIONNEL

Luminaires DEL basse température de couleur
FQM ET ÉNERGÈRE

Luminaires et accessoires décoratifs extérieurs
ÉCLAIRAGE CYCLONE

Messagerie
POSTES CANADA

Mutuelle santé et sécurité du travail
FQM SST (p. 48-49)

Publication juridique
PFD AVOCATS (p. 7)

Téléphonie mobile
BELL MOBILITÉ ET
SOLUTIA TÉLÉCOM

Voirie et Transport
- ESSO
- GOODYEAR
- LOCATION SAUVAGEAU





Lila Beddar, directrice de la souscription et de la prévention des sinistres
Fonds d'assurance des municipalités du Québec

BÂTIMENTS PATRIMONIAUX : ÉVITEZ LES MAUVAISES SURPRISES

UN RISQUE DIFFICILE À ASSURER

Or, quand vient le temps d'assurer ce type d'immeuble, les propriétaires éprouvent d'énormes difficultés à trouver un assureur qui acceptera de prendre ce type de risque.

Rappelons qu'au Québec, un bâtiment patrimonial est, au sens de la [Loi sur le patrimoine culturel](#), « un immeuble qui présente un intérêt pour sa valeur archéologique, architecturale, artistique, emblématique, ethnologique, historique, paysagère, scientifique, sociale, urbanistique ou technologique, notamment un bâtiment, une structure, un vestige ou un terrain¹ ».

Il existe différents statuts pour les immeubles patrimoniaux, qui sont attribués soit par le ministère de la Culture et des Communications (MCC), une municipalité locale ou régionale ou par un conseil de bande, et des exigences de conservation et de préservation sont précisées pour chaque statut².

Parfois, les exigences touchant l'extérieur ou l'intérieur du bâtiment patrimonial représentent un casse-tête pour les assureurs lors d'un règlement de sinistres en raison des caractéristiques spécifiques et uniques du bâtiment. Cela explique que plusieurs se soient retirés du marché des

Dans les dix dernières années, les municipalités se voient de plus en plus souvent offrir des bâtiments patrimoniaux pour une modeste somme, notamment des églises et des maisons ancestrales situées sur leur territoire. Il peut également arriver que le ministre du Patrimoine offre, à la demande des municipalités, un transfert de la responsabilité d'un bâtiment de ce type. En effet, les avantages pour les municipalités peuvent être nombreux. Il s'agit d'une façon de préserver le patrimoine religieux de la région et ses lieux peuvent être convertis pour mieux servir la communauté.

immeubles patrimoniaux. De plus, ces bâtiments n'ont pas tous été bien entretenus et requièrent des travaux d'entretien et de préservation, ce qui nécessite un budget considérable que les municipalités n'ont pas toujours.

LA PRUDENCE EST DE MISE

Ainsi, bien qu'il puisse sembler attrayant d'acheter à bas prix une église ou une maison centenaire pour la convertir en musée ou en centre communautaire, il est important de bien évaluer la situation et de voir les avantages et les désavantages d'une telle transaction!

En plus d'entraîner des dépenses considérables pour son nouveau propriétaire, un bâtiment mal entretenu représente également un risque de poursuite en responsabilité civile important. Par exemple, une municipalité pourrait faire l'objet d'une poursuite d'un citoyen qui se serait blessé en chutant dans des escaliers en mauvais état ou encore par le détachement de pierres qui l'auraient frappé en tombant. Pour éviter ces désagréments, il est primordial de bien connaître les signes de détérioration des bâtiments, surtout si votre municipalité songe à en acquérir un.

Il est important, lors de l'acquisition d'un tel immeuble, de bien préparer le dossier présenté à l'assureur. Il faut donc avoir en main le carnet de santé du bâtiment, c'est-à-dire l'historique des travaux faits et de ceux à effectuer. Le dossier doit inclure des photos qui démontrent clairement l'état des lieux. La municipalité doit également présenter clairement son intention et ses plans quant à l'utilisation future de l'immeuble.

LES EFFONDEMENTS

Il arrive que les bâtiments patrimoniaux perdent une partie de leur édifice à cause d'un effondrement de la structure. Pour éviter un tel sinistre, il faut porter une attention particulière à ces manifestations : inclinaison, fissures dans la maçonnerie, déformations des murs extérieurs et bris dans les poutres. Toutefois, certains signes sont difficiles à évaluer ou à interpréter. Parfois, la structure semble solide de l'extérieur, mais se dégrade de l'intérieur. Pour cette raison, il est recommandé de faire inspecter le bâtiment par un ingénieur en structure, qu'il y ait présence ou non de signes visibles d'affaiblissement du bâtiment.

LES INCENDIES

Le chauffage dans les bâtiments centenaires est principalement assuré par des chaudières

utilisant du mazout ou du gaz naturel. Il arrive que ces équipements soient désuets, ce qui peut représenter un risque d'incendie. Il est donc pertinent de les faire évaluer par un professionnel et de prévoir leur remplacement avant la fin de leur vie utile.

Également, avec le temps et les intempéries, plusieurs bâtiments ont perdu leur paratonnerre ou sont équipés d'un appareil endommagé. Dans les deux cas, il est préférable d'en faire installer un nouveau pour diminuer les risques d'incendie par la foudre.

Les vieilles installations électriques comportent par ailleurs un risque d'incendie dans certaines circonstances. Il est donc important de mettre à niveau le système électrique d'un bâtiment patrimonial, particulièrement si son usage est modifié.

LES DOMMAGES PAR L'EAU

Avec le temps, l'eau peut s'infiltrer un peu partout dans les bâtiments et causer des dommages majeurs à la structure. Il est important de porter une attention particulière aux signes d'infiltration d'eau dans la toiture, la structure, le parement extérieur et les fenêtres.

Une conduite d'eau ou un équipement qui fuit constitue également un risque de dommage. Les signes les plus courants de ce type de sinistre sont la présence de moisissure, de peinture écaillée, de papier peint décollé des murs et d'humidité excessive.

ÉVALUATION RIGOUREUSE REQUISE

Avant de vous porter acquéreur d'un bâtiment patrimonial, veillez à le faire inspecter rigoureusement par des professionnels spécialisés dans ce domaine. De cette façon, vous éviterez les mauvaises surprises!

De même, communiquez avec votre courtier d'assurance en prévision de l'acquisition d'un bâtiment de cette nature pour connaître les règles de souscription de votre assureur. Si vous êtes assurés avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec, notre équipe de prévention des sinistres peut vous accompagner pour l'analyse préliminaire d'un bâtiment. ■

¹ L.R.Q., c. P-9.002

² Bureau d'assurance du Canada, [Exigences relatives aux immeubles patrimoniaux en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel](#)



L'UNIQUE CONTRAT D'ASSURANCE

**PLUS DE 99 %
DE NOS MEMBRES
RENOUVELLENT
AVEC NOUS!**

OFFRANT AUX ORGANISATIONS MUNICIPALES
TOUTES LES GARANTIES NÉCESSAIRES ET BIEN PLUS...

- ▶ Cyberrisques
- ▶ Chantiers
- ▶ Détournement
- ▶ Drones
- ▶ Frais de justice liés à l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire
- ▶ Inondations
- ▶ Refoulement des égouts
- ▶ Tremblements de terre et mouvements de sol
- ▶ Et plus encore!

INFORMEZ-VOUS!

fondsfqm.ca

1 866 662-0661

Fonds
d'assurance
des municipalités
du Québec



Éric Desaulniers, directeur général
Fonds locaux de solidarité FTQ

NOS FONDS D'INVESTISSEMENT

Comme gestionnaires de fonds, sommes-nous performants et, surtout, pertinents? Utilisons-nous adéquatement les sommes mises à notre disposition par l'État et nos bailleurs de fonds? Sommes-nous conscients de notre empreinte sur la performance de l'ensemble du réseau? Il est essentiel de prendre du recul et d'analyser notre position.

D'emblée, nous devons être fiers du chemin parcouru depuis les 25 dernières années. Les équipes de développement local réparties dans les MRC du Québec effectuent un travail extraordinaire. Par exemple, ils ont su démontrer leur dynamisme et leur action dans la gestion du Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME). Plus d'un demi-milliard de dollars ont été distribués dans plus de 13 000 entreprises dans le cadre de ce programme, et ce, en très peu de temps et en plein cœur d'une pandémie. C'est remarquable... et ces résultats ont d'ailleurs été reconnus.

Rappelons que Fonds locaux de solidarité FTQ est une société en commandite créée par la Fédération québécoise des municipalités et par le Fonds de solidarité FTQ. Notre mission est de favoriser l'émergence de fonds locaux de solidarité (FLS) au sein des MRC afin de soutenir les forces du milieu et de contribuer au développement de l'économie locale. En plus de financer les FLS, nous appuyons les équipes de développement économique : nous les accompagnons, les formons et les outillons. Nous travaillons en partenariat avec le ministère de

l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie qui finance de son côté les fonds locaux d'investissement (FLI), aussi confiés aux MRC.

L'UTILISATION DES SOMMES

Les FLI et les FLS représentent environ 275 millions de dollars mis à la disposition des entreprises locales depuis plus de deux décennies par l'intermédiaire des MRC. Cependant, jusqu'à récemment, moins de la moitié de ces fonds étaient investis. Il est donc légitime qu'un tel ratio puisse influencer la pertinence du renouvellement de ces sommes.

Il est toutefois important de ne pas généraliser. Des MRC sont contraintes de demander des fonds supplémentaires en raison de la forte utilisation, et il ne s'agit pas uniquement de MRC en milieu urbain. Nous savons depuis longtemps que la vitalité locale ne se résume pas à une simple histoire de géographie. Tout dépend de la vision, des

stratégies mises en place et, bien sûr, des personnes impliquées. Néanmoins, il reste que la non-utilisation d'une partie des fonds alloués mitige la performance globale du réseau.

On ne doit pas attendre passivement que notre bulletin nous soit remis. Croire que nous sommes pertinents, c'est une chose; le démontrer en est une autre. Mettre de l'avant nos éléments de performance est essentiel pour affirmer la pertinence du réseau. Un bilan périodique de ce genre permet également, sinon de réguler le groupe, du moins de mettre en évidence les domaines nécessitant des améliorations. Cela favorise une approche proactive pour renforcer l'efficacité et l'impact du réseau. La reddition de comptes prend ainsi tout son sens.

Pourquoi deux MRC voisines, à quelques kilomètres l'une de l'autre, avec un profil économique semblable, ont-elles un dynamisme d'investissement différent?

Quels sont les éléments qui permettent à une MRC rurale de 8000 habitants de se classer parmi les MRC les plus performantes? Quelles motivations incitent une MRC à conserver ses liquidités en banque sans les investir dans les entreprises?

Certains sondages indiquent que les entreprises ne connaissent pas ou peu le service de développement local de leur territoire. Mais est-il important que toutes les entreprises nous connaissent?

ÊTRE PROACTIF

Plutôt que de chercher à être connus de toutes les entreprises, il est plus avisé d'initier le contact et de rencontrer spécifiquement celles que nous ciblons en fonction de notre stratégie de développement. En prenant l'initiative d'aller vers elles, nous montrons notre engagement et notre volonté de soutenir leur développement. Cela renforce notre crédibilité et notre rôle en tant qu'acteur local. En écoutant attentivement les entreprises, nous pouvons mieux comprendre leurs besoins spécifiques. Chaque entreprise est unique, et en établissant un dialogue direct, nous pouvons adapter nos services pour répondre à leurs attentes.

Lors de ces rencontres, nous sommes en mesure de repérer des occasions de croissance, de partenariat ou de collaboration. Il arrive parfois que les entreprises ne réalisent pas qu'elles ont besoin d'un service spécifique avant que nous ne le leur proposons.

En somme, plutôt que d'attendre passivement que les entreprises viennent à nous, allons à leur rencontre, écoutons leurs besoins et travaillons avec elles pour favoriser leur développement.

UN RÔLE D'ACCOMPAGNATEUR

Les MRC ne sont pas des institutions financières, me direz-vous. Vous avez entièrement raison. Le financement n'est pas une finalité, mais un des moyens déployés. Les MRC et leurs organismes délégataires jouent un rôle essentiel dans l'écosystème des entreprises. Leur mission va bien au-delà du simple financement. Ils offrent des services-conseils, de la formation et la mise en réseau pour aider les entreprises locales à prospérer. L'objectif ultime est de favoriser la croissance économique et l'innovation en fournissant un soutien holistique aux entrepreneurs et aux entreprises.

Cependant, il est légitime de se demander pourquoi proposer des financements externes lorsque les MRC disposent déjà d'outils de financement bien établis. Bien que la collaboration avec des partenaires extérieurs soit fortement encouragée, privilégier nos propres ressources semble être la voie à suivre pour renforcer notre pertinence. Il y a fort à parier qu'aucun de nos partenaires ne serait disposé à céder sa place dans le financement d'un beau projet. Sans compter que de financer une entreprise nous donne la possibilité de maintenir un lien avec elle, ce qui nous permet de continuer à l'accompagner et la conseiller.

CONCLUSION

En excluant les années de pandémie, 2018, 2019 et 2022 ont marqué les meilleures années d'investissement pour le réseau des FLS, avec 16 millions de dollars investis chaque année. Le réseau n'avait jamais atteint un tel sommet dans son histoire, et cela a été rendu possible grâce au dévouement des équipes de développement local. Les propos précédents ne visent qu'à encourager la poursuite du développement de nos outils de financement ainsi qu'à mettre de l'avant notre pertinence commune. C'est une invitation à continuer cette réflexion. ■

L'EXCELLENCE, LA COMPÉTENCE ET L'ÉCOUTE ENGAGÉE
D'UN PARTENAIRE AU SERVICE DU MONDE MUNICIPAL.




418 651-9900 • QUÉBEC | 514 845-3533 • MONTRÉAL



MORENCY
SOCIÉTÉ D'AVOCATS |



L'adaptation aux changements climatiques passe inévitablement par la transition vers des énergies renouvelables, notamment l'énergie éolienne.



L'HEURE EST À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les dernières années l'ont démontré, le Québec, comme le reste du monde, voit son climat changer, faisant place à d'importants nouveaux enjeux. La science est unanime : la transition énergétique est essentielle pour assurer la résilience des municipalités face aux risques climatiques. Or, ce ne sont pas les défis qui manquent, tant au niveau de l'accès au financement, du manque de connaissances et de ressources que de l'acceptabilité sociale.

PLACER LES COMMUNAUTÉS AU CŒUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le Québec désire s'engager dans une transition énergétique afin d'être en mesure d'atteindre son objectif ambitieux de réduction des gaz à effet de serre (GES). Pour ce faire, la décarbonation de l'économie est nécessaire. Cette ambition de développer une économie propre mettra nécessairement une très grande pression sur les infrastructures énergétiques de toutes nos régions. Il est grand temps que nos communautés soient impliquées directement dans le processus de décarbonation et dans l'élaboration de l'avenir énergétique du Québec.

La communauté scientifique¹ ainsi que le gouvernement du Canada² s'entendent pour reconnaître que l'efficacité énergétique est l'approche la plus économiquement viable et la plus efficace à court et à moyen termes pour permettre l'atteinte des objectifs de réduction de GES. La vision du gouvernement du Québec, décrite dans son [Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques du Québec 2018-2023](#)³, s'inscrit dans la continuité des positions de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et du gouvernement canadien.

ENJEUX STRUCTURAUX ET CONTEXTUELS

Malgré leur rôle de première ligne, les organisations municipales ont été très peu impliquées dans l'élaboration de la vision énergétique québécoise. Plusieurs régions ont même vu leurs ressources être développées et exploitées sans pouvoir bénéficier des retombées associées.

De plus, de nombreux obstacles viennent compliquer la mise en place de projets d'efficacité énergétique pour le monde municipal. Parmi ceux-ci, notons le manque d'information sur le potentiel d'économies, le manque de connaissances et de ressources spécialisées, une fausse perception du risque élevé d'échec technique et financier, la complexité de mise en œuvre et, surtout, le manque d'accès à du financement adapté.

Afin de permettre une mise en œuvre massive de projets au cours des prochaines années et ainsi d'atteindre les cibles du gouvernement du Québec, ces barrières doivent être levées collectivement et

non une à une. L'accès au financement adapté est l'un des plus grands enjeux à régler.

Le contexte particulier des municipalités québécoises est également en lui-même un enjeu. Les municipalités comptent un grand nombre de bâtiments, elles manquent souvent d'effectifs et d'expertise, leurs capacités d'endettement sont limitées et elles ont l'obligation d'équilibrer leur budget annuellement. Tout cela ne favorise en rien la mise en place de projets d'économie d'énergie et de décarbonation en profondeur et particulièrement de ceux qui auraient des périodes de retour sur investissement à moyen ou à long terme.

Malgré leur rôle de première ligne, les organisations municipales ont été très peu impliquées dans l'élaboration de la vision énergétique québécoise. Plusieurs régions ont même vu leurs ressources être développées et exploitées sans pouvoir bénéficier des retombées associées.

Selon les données d'un sondage⁴ mené auprès des municipalités du Québec par Econoler pour le compte de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), la majeure partie des municipalités membres de la Fédération (ce qui n'inclut pas les dix plus grandes villes du Québec) n'ont pas les ressources humaines, financières et organisationnelles pour effectuer une gestion de l'énergie efficace qui permettrait, entre autres, de réduire leurs émissions de GES.

En effet, plus de 60 % d'entre elles ne mènent actuellement aucune action en matière de gestion de l'énergie. Le tiers d'entre elles aurait mis en œuvre au moins un projet d'efficacité énergétique, ceux-ci étant principalement limités à l'éclairage. Finalement, la mobilisation des ressources financières et humaines nécessaires est généralement citée comme étant la principale barrière à la mise en œuvre de projets.

De plus, il arrive souvent que les projets pouvant être réalisés pour une municipalité prise individuellement représentent des investissements trop petits pour intéresser des entreprises privées qui ont l'expertise et les ressources pour implanter des solutions clé en main et garantir des résultats. Les municipalités ne peuvent identifier toutes les mesures rentables et profiter de synergie entre les services. Elles sont limitées à identifier et à planifier des changements ad hoc qui donnent des résultats beaucoup moins intéressants.

Par ailleurs, selon l'expérience de la FQM, même les municipalités ayant une population et des ressources humaines importantes sont intéressées par une solution permettant la réalisation de travaux clé

en main pour lesquels elles peuvent déléguer la réalisation des appels d'offres. De même, très peu de municipalités possèdent l'expertise nécessaire pour effectuer la gestion reliée au développement et à la mise en place de mesures d'envergure nécessaire.

NOUVELLE DIRECTION DÉDIÉE À LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET À LA DÉCARBONATION

Depuis maintenant plusieurs années, la FQM est très active dans le dossier des enjeux énergétiques et offre de nombreux services dans ce domaine pour soutenir ses membres. Pour être en mesure d'offrir un accompagnement complet, la Fédération a regroupé en 2024 plusieurs de ces services sous la nouvelle direction de la performance énergétique et décarbonation, dirigée par M^e Myriam Trudel.

Parce que cet enjeu est crucial pour l'avenir de nos régions, cette nouvelle équipe, qui regroupe des professionnels possédant une expertise légale, technique et financière liée à la décarbonation et à la performance énergétique, est au service de toutes les municipalités et MRC du Québec, qu'elles soient membres de la FQM ou non.

Les services offerts incluent l'accompagnement pour les projets en énergies renouvelables, les programmes de modernisation de l'éclairage aux DEL, un nouveau programme de décarbonation et d'efficacité énergétique pour les infrastructures municipales ainsi que plusieurs autres initiatives en développement.

NOUVEAU PROGRAMME EN DÉCARBONATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Dans les dernières années, les aléas liés aux changements climatiques ont mis en évidence la vulnérabilité des bâtiments municipaux du Québec. De plus, puisque ceux-ci sont d'importants vecteurs d'émission de GES, principalement à cause de leurs

systèmes de chauffage, qui sont souvent au gaz naturel ou au mazout, une intervention est requise.

Toutes les municipalités québécoises doivent donc s'investir dans l'amélioration dans leur parc immobilier avec pour objectif de diminuer la consommation d'énergie et d'entreprendre la transition vers une meilleure efficacité énergétique.

C'est pourquoi la FQM a mis sur pied un nouveau programme, complémentaire aux plans climat, avec lequel elle pourra faciliter la mise en place de mesures d'efficacité énergétique dans les infrastructures municipales. Annoncé le 29 mai dernier dans le cadre de l'Assemblée des MRC, ce programme - Éco Énergie 360 - finance la mise en place de mesures d'efficacité énergétique dans les municipalités du Québec.

Le remboursement du coût des travaux s'effectue à même la valeur des économies d'énergie générées par les travaux réalisés.

Ainsi, ce nouveau service clé en main permet d'effectuer les travaux nécessaires dans les bâtiments municipaux sans mise de fonds, ni effet sur la valeur de la dette nette à long terme.

Avec ce programme unique, les municipalités ont l'opportunité d'entreprendre des projets d'envergure qui n'auraient pas pu être réalisés de façon indépendante, et ce, grâce à un véhicule financier novateur.

Il s'agit d'une excellente opportunité pour les petites comme pour les grandes municipalités.



Le programme Éco Énergie 360 permet aux municipalités d'améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments municipaux.

REND LE DROIT MUNICIPAL ACCESSIBLE DEPUIS 70 ANS



Mes Yves Boudreault, Claude Jean, Lahbib Chetabli, Michelle Audet-Turmel, François Poirier, Amélie Savard, Pierre Laurin, Caroline Pelchat, Mireille Lemay, Marc-André Beaudoin, Patrick Bérubé, Benjamin Bolduc, Olivier Arseneau, Shannon Soulé

- | COMPÉTENCE
- | COLLABORATION
- | RESPECT

ÉNERGIES RENOUVELABLES : UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT QUI A FAIT SES PREUVES

Les objectifs du [Plan d'action 2035](#)⁵ d'Hydro-Québec et la volonté du gouvernement du Québec de mettre rapidement en service de nouveaux projets énergétiques accentueront inévitablement la pression sur plusieurs municipalités et sur l'acceptabilité sociale de ces projets.

Le développement des énergies propres nécessite la construction de nombreuses infrastructures de production, de transport et de distribution d'énergie et, contrairement aux grands projets énergétiques antérieurs, ces nouveaux projets se multiplieront dans les régions et seront au cœur de nos territoires habités. Il est donc essentiel que les projets prennent non seulement en compte les réalités locales et régionales, mais aussi que les communautés soient impliquées dans leur implantation. Par sa fine compréhension des enjeux du milieu municipal, la FQM accompagne les acteurs du domaine dans leur démarche d'acceptabilité sociale des projets en énergie renouvelable, un facteur primordial pour la réussite de ces initiatives.

Au cours des dernières années, les projets d'exploitation de nos ressources naturelles pour lesquels les communautés ont pu directement être consultées se sont distingués et ont pu être implantés rapidement avec l'appui du milieu, alors

que les autres ont eu de la difficulté à voir le jour. L'engagement des communautés dans l'élaboration des projets d'énergie propre est tout simplement devenu une condition incontournable pour assurer leur acceptabilité sociale.

L'est du Québec a d'ailleurs développé, il y a plusieurs années, un modèle de regroupements communautaires qui est maintenant reproduit dans plusieurs de nos régions. Ces regroupements permettent notamment d'accroître le dialogue avec les communautés locales et régionales, d'assurer une vision cohérente du développement du territoire, de mettre en commun les expertises du secteur privé et du monde municipal de même que de réinvestir les retombées directement dans les communautés.

Avec son expertise du secteur et ses plus de 1000 membres dans toutes les régions du Québec, la FQM souhaite favoriser le développement de projets énergétiques porteurs en impliquant les organisations municipales en tant que réels partenaires.

L'expertise des équipes de la FQM n'est plus à prouver. Elles agissent depuis plusieurs années sur différents axes, en menant des interventions stratégiques pour assurer la participation communautaire, en intervenant devant la Régie de l'énergie lors des appels d'offres, en informant les communautés, les producteurs et Hydro-Québec et en rendant des services d'accompagnement auprès d'une trentaine de regroupements communautaires.

Nos services d'accompagnement éprouvés permettent aux municipalités de mettre en place une vision claire quant au développement énergétique de leur territoire en plus d'augmenter grandement leurs connaissances du milieu énergétique.

L'AVENIR EST AUX SOURCES D'ÉNERGIE PROPRE

Le gouvernement, les producteurs, les transporteurs et distributeurs d'énergie, les promoteurs et les communautés ont des rôles complémentaires et seront tous mis à contribution pour atteindre les grands objectifs du Québec en matière de développement et de transition énergétique.

Il est essentiel que les régions puissent tirer bénéfice de l'implantation et de l'exploitation de projets sur leur territoire et du virage vert qui ne fait que prendre son envol. Par leur rôle, leur expérience concrète et leurs responsabilités en aménagement du territoire, les municipalités et les MRC sont des acteurs incontournables dans le développement du secteur énergétique au Québec, tant en ce qui concerne l'offre que la demande.

En tant que porte-parole des régions du Québec, la FQM est plus que jamais pertinente dans ses interventions afin de favoriser les partenariats avec les communautés locales et régionales comme elle l'a toujours fait dans le respect de sa mission.

Il est essentiel que les régions puissent tirer bénéfice de l'implantation et de l'exploitation de projets sur leur territoire et du virage vert qui ne fait que prendre son envol.

Si vous souhaitez faire partie du mouvement et positionner votre communauté au cœur de la transition énergétique du Québec, contactez le service de performance énergétique et décarbonation à energie@fqm.ca. ■



Parc éolien situé sur des terres agricoles en Montérégie

¹ Agence internationale de l'énergie, [World Energy Outlook](#), 2022

² Canada. Environnement et changement climatique Canada, [Rapport provisoire du Groupe d'experts sur la finance durable](#), 2018

³ transitionenergetique.gouv.qc.ca/plan-directeur-en-transition-energetique

⁴ Étude de marché sur les besoins d'investissement en efficacité énergétique dans les municipalités du Québec, Econoler, 2020

⁵ hydroquebec.com/a-propos/publications-rapports/plan-action-2035.html

L'ADMQ

un **incontournable** pour tous les **gestionnaires municipaux**

- Vos gestionnaires se posent une question concernant un dossier dans le cadre de leur fonction ?
- Ils ont besoin d'un accompagnement technique ?
- Ils recherchent un modèle, un procédurier, un guide pour accomplir une obligation ?

Une équipe spécialisée en gestion municipale les accompagne dans l'exercice de leur fonction Nos services aux directeurs généraux, greffiers et trésoriers



Accompagnement dans l'exercice de leur fonction



Formations

Séances de travail, DMA, Capsules vidéo, Rendez-vous techniques

ABC/DG formation gratuite
(pour les membres ayant moins de 3 ans d'expérience)



Conseils et astuces



Modèles et outils

Près de 500 documents de travail types, boîte d'outils et de modèles

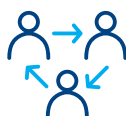


Bulletin mensuel juridique

afin de connaître les obligations légales et réglementaires à effectuer pour le mois



Soutien anglophone



Référence



Réseautage



Veille législative

Service-conseil en gestion municipale

Tous les membres réguliers de l'ADMQ peuvent communiquer avec notre équipe dédiée et expérimentée en gestion municipale pour être guidés, être accompagnés et pour avoir réponses aux différentes interrogations dans le cadre de leur fonction.

Gratuit et illimité!

4

directrices générales

possédant entre 7 et 35 ans d'expérience pour vous aider

Nouveauté: Tableau de bord en gestion municipale à venir à l'été 2024 regroupant les obligations légales et réglementaires annuelles à effectuer par les directeurs généraux, les greffiers et les trésoriers des municipalités, MRC et régies.



LE MONDE MUNICIPAL AU FRONT DE L'ACTION CLIMATIQUE

Le programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) du gouvernement du Québec, lancé en mars 2024 avec un budget de 500 M\$, est un ambitieux programme permettant au milieu municipal de prendre action face aux défis de la transition climatique. En plus de se réjouir de cette opportunité, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) est fière d'y prendre part en soutenant les MRC et les municipalités dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans climat.

ACTION CLIMATIQUE

Les changements climatiques et les enjeux qui y sont reliés occasionnent des défis croissants pour le monde municipal. Dans ce contexte, celui-ci est appelé à se mobiliser et à passer à l'action, puisque les organismes municipaux sont des acteurs de premier plan dans la transition climatique.

Il est possible d'agir au moyen de deux approches. La première est l'atténuation des changements climatiques qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et à augmenter les absorptions par les puits de carbone. La seconde est l'adaptation aux changements climatiques ciblant les mesures pour réduire la vulnérabilité et augmenter la résilience des municipalités.

PROGRAMME ATCL

Le programme ATCL vise à soutenir les organismes municipaux dans leurs démarches. Il a été mis en place conjointement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre du Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030). Les organismes porteurs de la démarche et admissibles à l'aide financière sont les MRC, les municipalités exerçant certaines compétences de MRC, l'Administration régionale Kativik ainsi que l'Administration régionale Baie-James. Le programme ATCL se déploiera en deux volets, le premier visant à l'élaboration et à la mise à jour des plans climat, et le deuxième, qui financera la planification et la mise en œuvre de projets issus du plan climat.

Le programme ATCL se déploiera en deux volets, le premier visant à l'élaboration et à la mise à jour des plans climat, et le deuxième, qui financera la planification et la mise en œuvre de projets issus du plan climat.

Concrètement, les plans climat élaborés au premier volet devront obligatoirement être produits et approuvés afin d'accéder à l'aide financière du deuxième volet. Toutefois, certains plans climat partiels, couvrant une partie du territoire ou uniquement l'atténuation ou l'adaptation, pourraient, sous certaines conditions, être acceptés et permettraient ainsi d'accéder plus rapidement au volet 2.

La première étape de la démarche est donc l'élaboration d'un plan climat. Pour ce faire, les MRC pourront, au choix, soit recourir aux services de consultants ou attitrer une ou plusieurs ressources internes à ce projet. Une formule hybride est également possible. Dans tous les cas, la contribution des différentes parties prenantes, une connaissance du milieu et la collecte des données seront requises pour l'élaboration d'un plan climat. De plus, la participation des membres du personnel des organismes municipaux sera primordiale, car ceux-ci seront responsables de la mise en œuvre et du suivi du plan climat après son élaboration. Leur contribution et leur adhésion à la démarche sont

ainsi fondamentales à son succès. L'ensemble des intervenants du monde municipal sera appelé à se mobiliser et devra mettre la main à la pâte.

PLANS CLIMAT

Les plans climat combineront un volet d'adaptation aux changements climatiques et un volet d'atténuation de ces derniers, c'est-à-dire de réduction des GES.

La démarche d'adaptation s'appuiera sur une analyse des risques liés au climat. Celle-ci permettra d'identifier les services municipaux et les systèmes bâtis les plus vulnérables, ainsi que les composantes socioéconomiques du système et de l'environnement naturel à risque. Par la suite, il sera possible d'identifier et de prioriser des mesures qui permettront de réduire leur vulnérabilité et d'augmenter leur résilience.

La démarche d'atténuation sera amorcée par la réalisation d'un inventaire des émissions des GES générées sur le territoire de la MRC, et ce, conformément aux indications du [Guide méthodologique pour la réalisation d'un inventaire des émissions de GES d'un organisme municipal](#)¹. Ce guide a été produit par le MELCCFP, dans le cadre du programme ATCL, pour encadrer la réalisation de la démarche. Des mesures de réduction des GES pourront par la suite être identifiées, quantifiées (lorsque possible) et priorisées.

D'autres éléments, tels que le portrait du territoire, l'identification des objectifs en matière d'adaptation et d'atténuation, ainsi que la planification de la mise en œuvre et du suivi des résultats devront également être inclus au plan climat.

D'autres éléments, tels que le portrait du territoire, l'identification des objectifs en matière d'adaptation et d'atténuation, ainsi que la planification de la mise en œuvre et du suivi des résultats devront également être inclus au plan climat.

En plus de permettre d'accéder au volet 2 du programme ATCL, l'élaboration d'un plan climat présente de nombreux avantages. Il permettra notamment une planification efficiente des actions en atténuation et en adaptation aux changements climatiques. Il pourra également servir d'outil intégrateur s'harmonisant avec les politiques et avec les autres documents de planification existants ou à développer (par exemple, les schémas

d'aménagement et de développement, les plans d'urbanisme, les plans régionaux des milieux humides et hydriques, les plans de gestion des actifs, etc.).

SOUTIEN DE LA FQM

Afin de faciliter le déploiement du programme ATCL, la FQM a été mandatée par le MELCCFP pour offrir de l'accompagnement et du soutien aux organismes municipaux, et ainsi les aider à relever le défi de la transition climatique. La Fédération est stimulée par ce nouveau défi et prête à assumer ce rôle de soutien.

Le service de l'ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques est disponible pour assister les organisations municipales dans l'élaboration de leur plan climat et pour les appuyer en matière de gestion contractuelle, de gestion et de suivi de projet et de soutien technique pour l'élaboration des différentes étapes du plan climat. Les professionnels de cette équipe seront également présents, le moment venu, pour les soutenir dans l'approbation de leurs plans climat complets ou partiels. De plus, ils pourront fournir un accompagnement dans le cadre du volet 2, que ce soit

pour l'élaboration d'une programmation de projets ou pour la mise en œuvre des mesures identifiées.

Le programme ATCL présente une opportunité unique pour le monde municipal de mener des actions concrètes en transition climatique. La FQM espère que l'enthousiasme des élus-es, du personnel municipal et de la population sera au rendez-vous. Si des défis se présentent au cours de votre démarche, n'hésitez pas à contacter notre équipe à ingenierie@fqm.ca. ■

¹ cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/programmes/accelerer-transition-locale/guide-methodologique-inventaire-ges-organisme-municipal.pdf

spe

VALEUR ASSURABLE

Professionnels en valeurs aux fins d'assurance

Connaître la véritable valeur de vos biens vous permet d'obtenir une couverture d'assurance juste et suffisante.

POUR AVOIR L'ESPRIT TRANQUILLE, FAITES CONFIANCE À DES PROFESSIONNELS POUR ÉVALUER LA JUSTE VALEUR À NEUF DE VOS IMMEUBLES.

Montréal 514 788-9777
 Québec 418 227-9777
 Sans frais 1 800 227-5257

evaluation@spevaleurassurable.com
www.spevaleurassurable.com

Êtes-vous **sous** ou **surévalué** ?

Être informé, **c'est payant**!

RECONNU
 PAR LES
 ASSUREURS

Partout au Québec

LA FQM INNOVE EN MATIÈRE DE GESTION DE L'EAU

Depuis maintenant plusieurs années, les impacts des changements climatiques frappent régulièrement les municipalités de plein fouet. Non seulement elles sont appelées à intervenir en tant que services de première ligne, mais elles doivent également moderniser leurs installations et leurs infrastructures pour devenir plus résilientes. C'est particulièrement le cas pour la gestion de l'eau qui doit être repensée.

GENÈSE D'UN PROJET ESSENTIEL

Étant donné leurs responsabilités, les municipalités québécoises ont un rôle essentiel à jouer en matière d'adaptation et de lutte aux changements climatiques, lequel génère de nombreux défis auxquels elles doivent faire face, notamment en ce qui a trait à la gestion de l'eau.

C'est dans cette optique qu'est née, en février 2024, la [chaire municipale en gestion durable de l'eau](#), issue d'un partenariat entre la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), avec l'appui du MAMH. Les deux organisations se sont alliées ainsi pour développer des solutions en gestion durable de l'eau dans le contexte de la crise climatique. Il s'agit d'une initiative unique dans le domaine, la FQM s'associant à une chaire de recherche pour la toute première fois.

En réunissant toutes les parties prenantes, la chaire permet de définir plus aisément les priorités de recherche, d'agir plus efficacement et de s'assurer que les solutions répondent aux réels besoins des municipalités. De plus, les demandes de financement



Les représentants de l'INRS et de la FQM lors de l'annonce de la création de la Chaire municipale en gestion durable de l'eau le 21 février 2024.

pour les projets issus de la recherche extensive pourront être préparées de façon concertée.

Les objectifs de cette initiative sont simples :

- Accompagner les municipalités pour déterminer les meilleures solutions pour améliorer la qualité

de l'eau des rivières, réduire les risques associés aux inondations et accroître la durabilité et l'efficacité des infrastructures de gestion des eaux;

- Former du personnel hautement qualifié ayant une expertise de pointe unique.

















NOTRE CABINET

Une force collective

PLUS DE 30 AVOCATS EXPÉRIMENTÉS
POUR MIEUX VOUS CONSEILLER

MUNICIPAL | TRAVAIL | ENVIRONNEMENT

DHC | **25^e** | **DHCAVOCATS.CA**
— AVOCATS — | FÈRES DE CÉLÉBRER NOTRE ANNIVERSAIRE

 ANDRÉ COMEAU	 JEAN HETU	 PAUL WAYLAND	 LOUIS BÉLAND	 STEVE CADRIN	 RINO SOUCY	 JEAN-FRANÇOIS GIRARD	 CAROLINE CHARRON
 ALEXANDRE LACASSE	 ANDRÉ GIROUX	 PIERRE G. HÉBERT	 SIMON FRENETTE	 SANDRA DAUDELIN	 ANTHONY FREIJI	 MATHIEU TURCOTTE	 CHRISTOPHE BRUYNINX

ENJEUX FONDAMENTAUX

Une étude de marché² effectuée par Econoler pour la FQM, avec l'aide financière de Transition énergétique Québec (TEQ), souligne entre autres que le secteur du traitement des eaux potables et usées représente 49 % des besoins d'investissement contre 51 % pour les bâtiments municipaux. Ainsi, près de la moitié des besoins en matière de transition énergétique se situe dans le domaine de la gestion de l'eau. L'adaptation des façons de faire et la modernisation des infrastructures sont donc essentielles pour assurer la résilience du monde municipal.

Un des enjeux les plus criants est celui des risques liés aux inondations. En effet, les changements climatiques ayant augmenté considérablement ces risques dans les dernières années, cela fait en sorte que certaines mesures doivent être prises pour protéger les milieux humides. Or, cela pose un enjeu pour le zonage et par rapport aux opportunités de développement économique et de création de logements. La chaire aura l'occasion de se pencher sur le développement et la mise en place de solutions d'ingénierie favorisant la perméabilité ou la récupération de l'eau.

La modernisation des infrastructures d'eau potable, usée et pluviale est une des grandes priorités pour les organisations municipales. Tant en ce qui concerne les opérations que pour la gestion des actifs, beaucoup de travail doit être fait pour améliorer la durabilité des infrastructures et l'efficacité des façons de faire. La recherche pourra étudier les moyens les plus efficaces d'optimiser la gestion des différents réseaux pour face aux changements climatiques et à d'autres menaces.

La protection des cours d'eau est également un enjeu essentiel, particulièrement en ce qui a trait à l'équilibre entre les divers usages et la protection des écosystèmes naturels et de la biodiversité. La chaire verra à revoir les modes de développement du territoire de façon que la protection des milieux naturels soit favorisée.

De plus en plus de régions ont également à faire face à des pénuries d'eau potable, directement liées aux changements climatiques, à l'augmentation des épisodes de chaleur extrême et à des problématiques liées au développement économique. Nous avons d'ailleurs évoqué cette situation dans l'édition de mars 2023 de ce magazine, alors que nous mettions en lumière les efforts de la MRC Brome-Missisquoi pour remédier à ce problème criant³. La chaire pourra donc travailler sur des solutions pour ces municipalités qui éprouvent des problèmes d'approvisionnement à la source, notamment la réduction des pertes d'eau potable.



Récolte inondée à la suite de la crue des eaux.

POUR ET PAR LES MUNICIPALITÉS

Sous la direction de Sophie Duchesne, professeure à l'INRS et experte en hydrologie et infrastructures urbaines, ce projet de recherche est conçu pour être mené pour et par les municipalités.

En effet, les municipalités, représentées par la FQM, seront impliquées dans la gouvernance de la chaire pour favoriser le partage des découvertes scientifiques dans l'ensemble du monde municipal, afin d'éviter les recherches en silos et de pouvoir optimiser les solutions à l'échelle du Québec. La collaboration avec les organismes municipaux permettra aussi d'ancrer la recherche dans l'expérience et les défis concrets.

La chaire permettra de consolider les connaissances déjà acquises et d'en apprendre davantage sur les besoins et sur les particularités spécifiques aux régions. À terme, ces informations permettront d'élaborer des stratégies adaptées, efficaces et efficientes.

Les thématiques de recherche de la chaire seront établies en fonction des préoccupations municipales et gouvernementales, dont la [Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025](#), les recommandations du [groupe de travail « Assainissement 2.0 »](#) et le [Plan québécois de protection du territoire face aux inondations](#).

Les solutions aux enjeux vécus par les municipalités québécoises en matière d'eau existent déjà. Cette

initiative a pour but de consolider les expertises afin de déterminer et de mettre en place les meilleures mesures à moindre coût et de la façon la plus efficace possible.

FORMATION ET PRÉPARATION DE LA RELÈVE

La relève scientifique fera partie intégrante de ce projet qui soutiendra la formation de futurs spécialistes en gestion de l'eau, sensibilisés aux questions du développement des territoires, de l'urbanisation et des changements climatiques. Grâce à cette formation spécialisée, ces professionnels hautement qualifiés pourront éventuellement combler les besoins en ressources humaines des municipalités québécoises.

La chaire agira donc comme tremplin pour bâtir des communautés résilientes et mieux outillées face à ces défis. Que ce soit pour diminuer les risques d'inondation, moderniser les équipements, améliorer la gestion des eaux usées, assurer l'approvisionnement en eau potable ou pour protéger les cours d'eau, les questions à étudier ne manqueront pas. Il s'agit d'un partenariat structurant pour la gestion durable de l'eau au Québec. ■

¹ inrs.ca/la-recherche/chaire-groupe-et-reseaux-de-recherche/chaire-municipale-en-gestion-durable-de-leau-soutenue-par-la-federation-quebecoise-des-municipalites

² Étude de marché sur les besoins d'investissement en efficacité énergétique dans les municipalités du Québec, Econoler, 2020

³ Fédération québécoise des municipalités, [magazine QUORUM](#), Vol. 48, N° 1, mars 2023, p. 35



Marc-Antoine Blais, conseiller en gestion des risques SST
Mutuelle FQM SST¹

TRANSITION ÉNERGIQUE : UNE ALLIÉE DE LA SST

Dans un monde en quête de durabilité et de bien-être, la transition énergétique est devenue un incontournable. Les organisations municipales font pleinement partie de la transition énergétique. Elles y jouent même un rôle crucial en tant que piliers de nos communautés. En plus d'être une manière de répondre aux défis climatiques, plusieurs aspects de la transition énergétique entraînent des effets positifs, carrément méconnus ou sous-estimés, sur la santé et la sécurité des travailleurs (SST).

Par exemple, la conversion des éclairages fluorescents aux diodes électroluminescentes (DEL) et le remplacement des équipements à combustion par des équipements électriques sont des pratiques de changements ayant un impact considérable sur l'environnement, tout en permettant la diminution de certains risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

Les DEL ont une durée de vie supérieure aux fluorescents, permettant un entretien moins fréquent, ce qui se solde en une économie de temps et d'argent.

ÉCLAIRAGE

Plus spécifiquement, l'éclairage aux DEL est plus écoénergétique que celui aux fluorescents, ce qui réduit la consommation d'électricité et les émissions de gaz à effet de serre (GES), contribuant ainsi à la lutte contre les changements climatiques. De plus, les DEL ont une durée de vie supérieure aux fluorescents, permettant un entretien moins fréquent, ce qui se solde en une économie de temps et d'argent. En plus de ce qui précède, la transition vers les DEL dans

les établissements municipaux présente plusieurs avantages pour la santé et le confort des travailleurs. Entre autres, notons :

1. Une diminution de la fatigue oculaire

Les éclairages fluorescents peuvent provoquer des maux de tête et une fatigue oculaire, surtout lorsque leur intensité lumineuse est instable (ex. : en cas de clignotement). Les DEL, quant à elles, offrent une lumière plus naturelle et uniforme, similaire à la lumière du jour, ce qui réduit la fatigue oculaire et améliore le confort visuel;

2. Une augmentation de la productivité

Une meilleure qualité de lumière peut contribuer à améliorer la productivité des travailleurs en les aidant à rester concentrés et alertes tout au long de la journée;

3. Une diminution des risques liés à la santé et à la sécurité

De plus, certains risques pour la sécurité des travailleurs sont réduits, tels que les chutes de même niveau et les risques de blessures lors de l'utilisation d'équipement nécessitant un haut niveau de précision (ex. : meulage, soudage, sciage, etc.);

4. L'élimination du risque d'éclatement

Constitués d'un plastique résistant, les systèmes d'éclairage aux DEL éliminent à la source tout risque

d'éclatement lors de la manipulation de matériaux à proximité. À l'inverse, les fluorescents, fabriqués en verre, présentent un risque de blessure pour les travailleurs, par exemple lors de la manutention de charges, si ceux-ci sont heurtés accidentellement.

Constitués d'un plastique résistant, les systèmes d'éclairage aux DEL éliminent à la source tout risque d'éclatement lors de la manipulation de matériaux à proximité.

ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES

Le remplacement des équipements à combustion par des équipements électriques dans les établissements municipaux permet également une diminution de l'émission de GES. En ce qui a trait aux répercussions sur la santé et la sécurité de vos travailleurs, notons d'ailleurs :

1. Une réduction des risques d'intoxication

Les équipements à combustion, tels que les systèmes de chauffage et les véhicules, produisent des émanations nocives, comme le monoxyde de carbone ou l'oxyde d'azote, qui peuvent causer des intoxications graves, voire mortelles. En remplaçant de tels équipements par des solutions électriques, les risques d'intoxication sont considérablement réduits, assurant ainsi un environnement de travail plus sécuritaire pour tous.

2. Une diminution des risques d'incendie

Les équipements à combustion présentent un risque accru d'incendie, surtout s'ils ne sont pas entretenus selon les règles de l'art. En optant pour des équipements électriques, ce risque est réduit significativement. La sécurité pour les occupants d'un bâtiment en est grandement améliorée.

3. Une diminution du bruit

Les équipements à combustion sont généralement bruyants, ce qui peut perturber la qualité de vie dans le milieu municipal, en plus d'entraîner un risque pour la santé et la sécurité des travailleurs en cas de dépassement des valeurs limites admissibles. En optant pour des équipements électriques, l'intensité sonore générée par les

équipements est diminuée, créant ainsi un environnement beaucoup plus calme tout en diminuant le risque de surdité professionnelle.

4. Une diminution des coûts d'entretien et d'opération

Les équipements à batterie présentent des coûts d'entretien et d'opération moindres par rapport à leurs équivalents à combustion. En éliminant le besoin de carburant et de lubrifiants, ainsi que les réparations fréquentes associées aux moteurs à combustion, les organisations municipales peuvent réaliser des économies significatives à long terme. De plus, la maintenance des équipements à batterie est généralement plus simple et moins coûteuse. En outre, ce changement permet une réduction des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs en ce qu'ils sont moins exposés à la manipulation régulière de matières dangereuses et d'outils, ainsi qu'aux risques ergonomiques associés à des positions contraignantes lors de certaines réparations.

En conclusion, la transition énergétique dans les organisations municipales représente bien plus qu'un simple changement de source d'énergie. Elle incarne une évolution vers un mode de fonctionnement plus durable et respectueux de l'environnement, mais également plus sécuritaire et propice au bien-être des travailleurs.

En optant pour des équipements électriques, l'intensité sonore générée par les équipements est diminuée, créant ainsi un environnement beaucoup plus calme tout en diminuant le risque de surdité professionnelle.

BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT?

Membres de la mutuelle FQM SST, vous pouvez nous solliciter si votre organisation souhaite s'engager dans cette évolution pour un avenir plus durable et humain. N'hésitez pas à [contacter l'équipe](#)² pour bénéficier de son expertise et de son soutien. ■

¹ Medial Services-conseils-SST, gestionnaire de la mutuelle FQM SST
² fqm.ca/services/sante-securite/

Leblanc
illuminations
CANADA

L'Éclairage Architectural
une solution de mise en lumière

1 866 814-3617 | www.leblanc-illuminations.ca | SUIVEZ-NOUS!   



M^e Louis Béland, avocat associé
DHC Avocats

PAIEMENT DES FRAIS D'AVOCATS DES ÉLUS-ES EN MATIÈRE DE DÉONTOLOGIE MUNICIPALE

Deux décisions récentes de la Cour d'appel du Québec¹ concernant le paiement des frais d'avocats dans un contexte de déontologie municipale nous donnent l'occasion de revoir les règles applicables dans ce domaine dans la présente chronique.

Depuis 2011, la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*² (ci-après la Loi) oblige toute municipalité à adopter un code d'éthique et prévoit qu'avant le 1^{er} mars qui suit toute élection générale, toute municipalité doit adopter un code révisé qui remplace celui en vigueur avec ou sans modifications.

L'application de ce code soulève parfois des interrogations chez les élus-es à savoir quel comportement adopter afin de respecter les règles d'éthique et de déontologie. Si la situation était incertaine à cet égard, il est maintenant clair depuis un amendement à la Loi de 2021³ que tout membre du conseil peut obtenir aux frais de la municipalité un avis juridique d'un conseiller à l'éthique et à la déontologie pour l'aider à respecter les règles prévues au code d'éthique et de déontologie qui lui est applicable. À cet effet, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dresse une liste des conseillers à l'éthique et à la déontologie dont les services peuvent être retenus par la municipalité pour fournir des avis en cette matière et dont les frais peuvent être payés par la municipalité. L'article 35 de la Loi prévoit que les honoraires facturés par

le conseiller à l'éthique pour la production d'un tel avis juridique sont payés par la municipalité dans la mesure où l'avis juridique contient une attestation d'abord démontrant que l'avis a été demandé, à titre préventif, pour aider le membre du conseil à respecter les règles prévues au code d'éthique et de déontologie qui lui est applicable, et ensuite que le conseiller est inscrit sur la liste et que les honoraires facturés sont raisonnables.

Les deux récentes décisions de la Cour d'appel dans les affaires *Tassoni* et *Galati* sont venues préciser certaines règles concernant le remboursement des frais d'avocats. D'abord, dans l'affaire *Galati*, la Cour d'appel infirme la décision de la Cour supérieure qui avait refusé le remboursement des frais demandé par l'élu-e, puisque l'avis juridique ne visait pas à éclairer l'élu-e « à titre préventif » sur une question potentiellement conflictuelle, mais plutôt sur une situation problématique déjà cristallisée. En effet, l'élu-e municipal avait sollicité

une opinion juridique concernant une modification à l'article 300 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* qui remettait en question sa capacité d'agir à la fois à titre de président du conseil des commissaires d'une commission scolaire et à titre d'élu-e municipal. Or, selon la Cour d'appel, même si l'élu-e se trouvait déjà possiblement dans la situation conflictuelle, il avait droit d'obtenir un avis juridique afin d'obtenir l'éclairage approprié lui permettant de rectifier une situation potentiellement illégale ou d'adopter une meilleure pratique pour l'avenir. Selon la Cour, les règles relatives au remboursement des honoraires d'avocats doivent être interprétées de façon à encourager un élu-e qui fait l'objet d'une allégation de manquement à une obligation en matière de déontologie, à obtenir l'éclairage approprié lui permettant de rectifier une situation potentiellement illégale ou d'adopter une meilleure pratique à l'avenir.

Par ailleurs, dans l'affaire *Tassoni*, il était question de savoir si les frais d'avocats relatifs à un accompagnement juridique lors d'une enquête⁴ en matière de déontologie municipale menée par la Direction du contentieux et des enquêtes de la Commission municipale du Québec (ci-après CMQ) devaient être assumés par la Ville. Dans son jugement, la Cour d'appel analyse les mots utilisés par le législateur à l'article 604.6 de la *Loi sur les cités et villes* (ci-après LCV) relativement aux frais de défense des élus-es pour en déduire que cette disposition ne s'applique pas à une enquête menée par la CMQ, même si l'élu-e est par la suite susceptible de faire face à une plainte en déontologie devant cette instance. En effet, selon la terminologie utilisée à l'article 604.6 LCV, le droit au remboursement ne commence à courir qu'une fois le processus juridictionnel engagé devant le tribunal, en l'occurrence la CMQ. La phase préliminaire que constitue l'enquête ne peut donc faire l'objet d'un remboursement si l'élu-e décide à ce stade d'être assisté par un avocat. Devant la CMQ, les frais juridiques ne seront donc remboursables que dans la mesure où l'élu-e fait l'objet d'une citation pour un manquement déontologique. À cet effet, mentionnons que dans *Tassoni*, l'enquête n'avait

pas été suivie d'une citation, puisque l'enquêteur de la CMQ avait tout simplement fermé son dossier lorsque l'élu-e a refusé de régler le dossier en plaidant coupable. Cependant, selon la Cour d'appel, la simple ouverture d'un dossier d'enquête par la CMQ ne prive pas l'élu-e qui est toujours en fonction du droit d'obtenir un avis juridique aux frais de la municipalité. La Cour d'appel réitère que les règles en matière de remboursement des frais d'avocats ne doivent pas être restreintes aux seules consultations purement préventives, mais elles s'appliquent aussi lorsqu'il s'agit pour l'élu-e de « *dissiper tout doute sur sa conduite eu égard au code d'éthique et de déontologie de la municipalité* ».⁵

Il faut donc retenir de ces deux décisions de la Cour d'appel que les règles en matière de remboursement des frais d'avocats pour l'obtention d'un avis juridique relatif au code d'éthique et de déontologie ne doivent pas être interprétées restrictivement et doivent viser toute opinion qui permettrait à l'élu-e de rectifier une situation potentiellement illégale ou d'adopter une meilleure pratique pour l'avenir. Cependant, il faut aussi retenir que la Loi ne permet pas, du moins dans sa

formulation actuelle, le remboursement des frais d'avocats que l'élu-e pourrait à juste titre vouloir engager pour un accompagnement juridique lors de l'étape préliminaire de l'enquête par la Direction du contentieux et des enquêtes de la CMQ. ■

¹ *Tassoni c. Ville de Laval*, 2024 OCCA 264 et *Galati c. Ville de Laval*, 2024 OCCA 263

² RLRQ c. E-15.1.0.1

³ Projet de loi no 49 sanctionné le 5 novembre 2021 *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives* (L.Q. 2021-c.31, art. 39)

⁴ Maintenant connue comme la Direction des enquêtes et des poursuites en intégrité municipale (DEPIM).

⁵ Citation du professeur Jean Héту, Ad. E. contenue au paragraphe 54 de la décision *Tassoni*.

L'ANCAI c'est...

DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LOCALES

Près de 500 municipalités se sont déjà prévaluées de la possibilité que leur offrent la Loi des Cités et Ville et le Code municipale de s'assurer d'un maximum de retombées économiques locales. Elles ont voté par résolution municipale une clause priorisant l'utilisation des camionneurs membres d'organismes titulaires d'un permis de courtage en services de camionnage en vrac délivré par la Commission des transports du Québec.

UN VASTE BASSIN DE CAMIONS

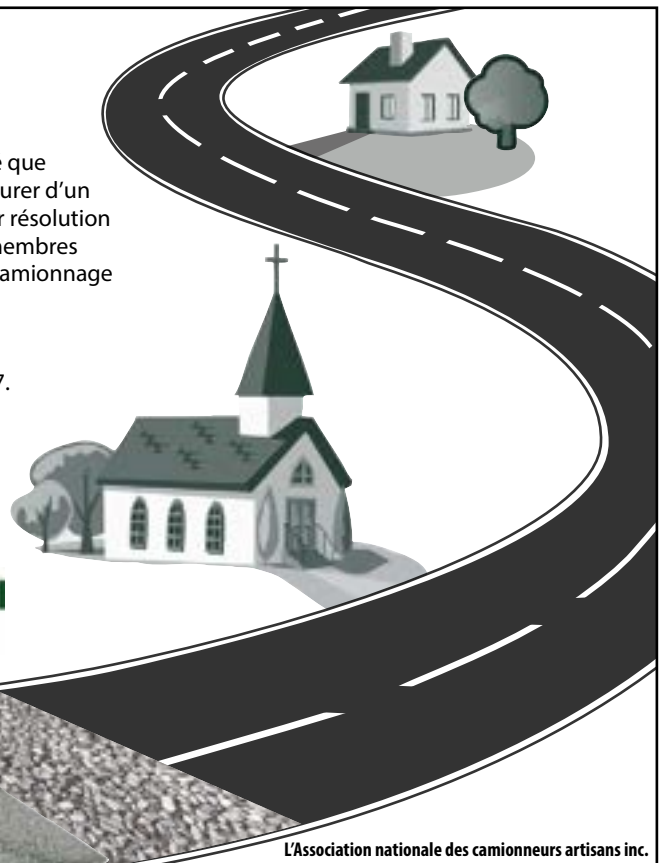
Plus de 5 000 camions couvrant tout le Québec, disponibles 24/7.

Consultez la liste des 72 organismes de courtage affiliés à l'ANCAI à l'adresse : www.ancai.com/courtage/12
Information : 418-623-7923



ANCAI

mon ANCAI



L'Association nationale des camionneurs artisans inc.

GMA PRC

PROGRAMME D'EXCELLENCE
EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES



Outiller



Stimuler



Reconnaître



Adhérer

[reseau-environnement.com/
programmes-dexcellence](http://reseau-environnement.com/programmes-dexcellence)



PRIX ULRICK-CHÉRUBIN : PLEINS FEUX SUR DES INITIATIVES INSPIRANTES!

Cette année encore, une municipalité ou MRC et un organisme à but non lucratif (OBNL) verront leur apport dans la mise en œuvre de bonnes pratiques en matière d'accueil, d'intégration et d'inclusion des personnes immigrantes mis en valeur. Le prix Ulrick-Chérubin doit son nom à celui qui a été maire d'Amos de 2002 à 2014. D'origine haïtienne, il est reconnu pour son dévouement et sa volonté à travailler pour le bien-être de tous ses concitoyens. Voici un portrait des finalistes 2024.

VOLET MUNICIPAL

MRC DE MATAWINIE

La MRC de Matawinie a mis en place des initiatives concrètes pour l'accueil et l'intégration des immigrants en cette première année d'application du plan d'action en immigration dont elle s'est dotée.

Tout d'abord, une ressource dédiée à la mise en œuvre du plan a été embauchée. Puis, il y a eu création de la Table Immigration Matawinie réunissant tous les acteurs du territoire étant en lien avec des personnes immigrantes, soit les municipalités, les entreprises, les OBNL, les institutions et le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration. De plus, trois comités de travail pour la mise en œuvre du plan d'action ont été créés.

Les entreprises et les personnes immigrantes peuvent facilement trouver sur la page *Espace interculturel* du site Web de la MRC un guide des ressources locales, régionales et nationales. Des formations à l'accueil des personnes immigrantes et à la communication en contexte interculturel ont également été données par l'organisme d'accueil et d'intégration CRÉDIL. S'ajoute à ces moyens de partager les bonnes pratiques et d'informer une infolettre *Vivre-Ensemble en Matawinie* qui diffuse les activités de la Table Immigration Matawinie.

Les personnes immigrantes rayonnent également au cœur de ces initiatives. L'exposition *Regards croisés en Matawinie* est diffusée en ligne en 2024-2025 ainsi que dans les 15 municipalités de

la MRC. Elle présente 14 personnes immigrantes photographiées avec une personne ayant joué un rôle significatif dans leur intégration dans la MRC. Chaque photo est accompagnée d'un extrait audio dans lequel la personne immigrante raconte l'importance de leur rencontre. Elles sont aussi en vedette dans une série de sept capsules vidéo, *Visages de la diversité en Matawinie*, dans lesquelles une personne immigrante en interviewe une autre sur son enracinement dans la région.

MRC DE ROUVILLE

Bien qu'elle ne compte aucun organisme spécialisé en immigration sur son territoire, la MRC de Rouville

a multiplié les bons coups dans ce domaine au cours de la dernière année. Tout d'abord, en collaboration avec l'organisme L'ANCRE, elle est allée chercher un financement pour créer un poste en installation qui couvrirait tout le territoire.

Une attention particulière est portée à bien cibler les réalités territoriales de chacune des municipalités afin de mettre en valeur l'apport des personnes issues de l'immigration dans chacune des activités. Ainsi, Marieville a accueilli des activités de lecture de contes africains pour les enfants et un marché ivoirien dans le cadre du Mois de l'histoire des Noirs.



L'une des photos faisant partie de l'exposition extérieure dans la MRC de Rouville, qui met en valeur des travailleurs agricoles.
Crédit photo : Véronique Moisan

Cette année se tiendra la première édition de la Fête des rencontres interculturelles en collaboration avec les municipalités de Saint-Mathias-sur-Richelieu et Richelieu. De plus, puisque le territoire est très agricole, plusieurs activités sont organisées pour les travailleurs agricoles, comme un ciné-parc et des ateliers culinaires interculturels. Ces travailleurs seront également à l'honneur dans le cadre d'une exposition extérieure mettant en lumière portraits et témoignages.

Fait remarquable, la MRC de Rouville a travaillé avec le LABBRI pour édicter sa première Déclaration sur les relations interculturelles qui sera signée chaque année par les élus-es. Il s'agit d'une première initiative de ce genre au Québec.

Le dynamisme et les actions innovantes dont fait preuve la MRC de Rouville lui ont valu d'être approchée par les chercheurs Jorge Frozzini et Bob White du LABBRI afin d'écrire un chapitre pour la prochaine édition de leur ouvrage *Villes interculturelles* publié aux Presses de l'université du Québec. Cette édition internationale présentera des villes du Mexique, de l'Australie, du Japon et d'ailleurs, auprès desquelles la MRC de Rouville aura le privilège de figurer avec seulement une autre ville au Québec.

Finalement, la MRC de Rouville est impliquée dans le Réseau de municipalités en immigration et relations interculturelles (RÉMIRI), pilote une table de concertation en immigration et vient de produire un outil de trajectoire de services pour les personnes immigrantes à Rouville. Hors de tout doute, cette MRC exerce un leadership fort en termes d'immigration et de relations interculturelles.

« L'annonce de notre nomination au prix Ulrick-Chérubin s'est accompagnée d'un grand sentiment de fierté chez nous. Nous venons d'accomplir la première année de notre premier plan d'action du PAC et nous constatons déjà sur le terrain les impacts positifs de nos démarches auprès des personnes immigrantes et de la communauté d'accueil. C'est une belle tape dans le dos de constater que nos efforts rayonnent au-delà de notre territoire. »
- Roxanne Fyfe, conseillère en relations interculturelles à la MRC de Rouville



Activité de sensibilisation dans une école de la MRC de Maskinongé.
Crédit photo : MRC de Maskinongé

MRC DE MASKINONGÉ

En 2023, la MRC de Maskinongé a accueilli une nouvelle ressource pour chapeauter la Stratégie d'attraction, d'accueil et de rétention des nouveaux arrivants, financée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). Elle se joint à l'équipe qui, depuis 2007, mise sur un accueil chaleureux et des services personnalisés pour faciliter l'intégration des nouveaux arrivants issus de l'immigration dans les municipalités du territoire.

Dans la dernière année, la MRC de Maskinongé a consacré beaucoup d'efforts afin de faire connaître la Semaine québécoise des rencontres interculturelles en collaborant avec les partenaires du milieu afin de développer une offre d'activités interculturelles mobilisantes. Des ateliers de sensibilisation ont également eu lieu dans les écoles.

En novembre 2023, une campagne de sensibilisation innovante a été lancée. *Pareil comme toi* met en lumière cinq nouveaux arrivants ayant migré au Québec. Ces personnes travaillent et vivent sur le territoire de la MRC de Maskinongé. À travers des textes et des extraits audios diffusés sur une page Web créée pour cette campagne, ils ont pu raconter leur parcours. Un visuel de chaque ambassadeur a aussi été affiché sur les aribus des municipalités.

« C'est avec fierté et humilité que nous recevons cette nomination. De nature humaine, la MRC de Maskinongé démontre encore une fois sa bienveillance et sa capacité à mobiliser, à accueillir et à intégrer les personnes immigrantes, et ce, de façon à assurer la vitalité de nos communautés. Les actions mises de l'avant contribuent à faire de notre territoire un milieu de vie accueillant et inclusif. »
- M. Paul Carbonneau, préfet de la MRC de Maskinongé

« Nous avons à cœur d'offrir les meilleures conditions possibles afin de faciliter l'intégration des personnes issues de l'immigration dans notre MRC et que leur établissement soit durable. Pour ce faire, la collaboration de tous les partenaires du milieu est essentielle. Cette nomination nous motive à poursuivre nos actions de sensibilisation. » - M^{me} Stéphanie Allard, agente de développement à la MRC de Maskinongé

VOLET ORGANISME

24HCHRONOSPORTS

24hChronoSports rassemble des personnes issues de divers horizons pour favoriser l'inclusion sociale et un vivre-ensemble harmonieux. Il soutient l'intégration, l'épanouissement et le développement des jeunes à travers des activités sportives, socioculturelles et de bénévolat.

En 2023, 24hChronoSports a organisé des activités encourageant les rencontres interculturelles : compétition estivale de soccer, journée sportive et découverte d'organismes locaux, aventure musicale avec des jeunes issus de l'immigration créant un album relatant leurs histoires. Par ses différentes actions, l'organisme a réuni plus de 3 000 participants, accompagné plus de 150 individus dans leurs projets et mobilisé plus de 1 000 heures de bénévolat.

Les activités sportives organisées par 24hChronoSports sont gratuites et ouvertes à tous afin de favoriser l'inclusion et la participation des nouveaux arrivants. Les sorties socioculturelles permettent aux jeunes de découvrir et de s'impliquer dans leur nouveau milieu, ce qui contribue à renforcer leur sentiment d'appartenance. Encourager le bénévolat est également une stratégie utilisée par l'organisme pour permettre aux jeunes de s'engager et de contribuer positivement à leur société d'accueil.

Organisme reconnu par la Ville de Québec, 24hChronoSports collabore étroitement avec les municipalités et autres organismes : rencontres régulières, partage d'initiatives efficaces, collaboration avec les écoles, les services de police et autres institutions afin de développer des programmes bénéfiques à la communauté.

« C'est une immense fierté pour nous d'être parmi les finalistes du prix Ulrick-Chérubin. Cette nomination témoigne de notre engagement sincère à favoriser l'intégration et l'inclusion des personnes immigrantes à Québec, au cœur même de nos actions quotidiennes. Nous sommes touchés par cette reconnaissance et déterminés à poursuivre notre mission envers la jeunesse avec encore plus de passion et d'efficacité. » - Ruiz Pierre-Marie, responsable des activités et de la communication chez 24hChronoSports



Camp d'été organisé par 24hChronoSports.
Crédit photo : 24hChronoSports

BÉLANGER SAUVÉ

AVOCATS

Bien conseiller pour bien gérer

BELANGERSAUVÉ.COM



Un tribunal efficace
Des audits pertinents
Des enquêtes rigoureuses

**Des changements
positifs et durables
pour le monde
municipal**

Commission
municipale

Québec 

INICI

INICI propose un continuum de services ayant pour but l'accueil, l'installation et l'intégration par une approche globale des besoins des personnes immigrantes. Classes de francisation, activités de découverte du Québec et ses régions, activités de socialisation et service d'aide à l'emploi font partie des champs d'action dans lesquels œuvre INICI.

Parmi les initiatives à souligner, mentionnons le Salon de l'emploi pour les demandeurs d'asile qui a accueilli plus de 1600 demandeurs, la plateforme sécurisée *Zone intégration* qui propose des services en ligne ainsi que de nombreuses ressources et activités pour les personnes immigrantes, puis la création d'ADI (Accueil-Diversité-Inclusion), un service d'accompagnement en trois volets favorisant l'attraction, la présence et la rétention des talents issus de l'immigration au sein des entreprises.

Afin de favoriser les relations interculturelles harmonieuses dans sa communauté, INICI propose entre autres, lors de sa semaine des rencontres interculturelles dans Hochelaga, des repas communautaires, une bibliothèque humaine, des spectacles musicaux et des conférences. De nombreuses autres initiatives sont déployées, notamment d'Est en Est, pour démontrer l'apport que peut avoir l'immigration sur l'accélération de la revitalisation de l'Est de Montréal, le Théâtre-forum, un outil de sensibilisation à la gestion de la diversité culturelle en milieu de travail et une série d'activités collectives.

Afin de faire rayonner les nouveaux arrivants dans la communauté, INICI a fait appel à huit ambassadeurs, quatre femmes et quatre hommes, qui partagent leur parcours inspirant.

INICI contribue également au partage des bonnes pratiques en siégeant sur diverses instances auprès desquelles il porte la voix et fait avancer la cause des personnes immigrantes. L'organisme participe sur le plan national à des conférences, forums et réseaux professionnels.

SANA SHAWINIGAN

Le Service d'accueil des nouveaux arrivants (SANA) Shawinigan est mandaté par la Ville de Shawinigan pour veiller à tout ce qui entoure les services aux personnes immigrantes, mais aussi l'accueil des nouveaux citoyens provenant d'ailleurs au Canada.

Il intervient de nombreuses façons afin de favoriser l'inclusion des personnes immigrantes ou des minorités ethnoculturelles dans son milieu. Dans le choix des actions posées, il s'assure de se rapprocher au plus près des besoins de sa clientèle.

En plus d'offrir un service pour répondre entre autres aux besoins en employabilité, il a mis sur pied un espace rassembleur, La Maison du monde, afin d'y accueillir la clientèle.

L'organisme agit également comme antenne régionale pour favoriser une meilleure représentativité des nouveaux immigrants sur les conseils d'administration des organisations de son milieu.

Des activités sont tenues afin de favoriser des relations interculturelles harmonieuses au sein de la communauté, notamment le Pique-Ethnique qui

rassemble plus de 600 personnes. Cet événement majeur pour l'organisme vise à mettre en valeur la diversité culinaire à Shawinigan.

La Semaine québécoise des rencontres interculturelles, tenue en novembre, est également un moment phare dans l'offre d'activités du SANA. Un total de 13 activités variées ayant pour but le rapprochement interculturel ont été proposées.

S'ajoute à ce calendrier bien rempli les Voisinades, soit une grande fête des voisins permettant aux nouveaux arrivants de créer des liens avec leur communauté d'accueil.

Chaque année, le SANA fait rayonner les personnes issues de l'immigration en présentant la campagne de sensibilisation à la diversité culturelle *Shawinigan, carrément PANDA!* Cette exposition, diffusée un peu partout à travers la ville, propose des photos et textes racontant l'histoire des nouveaux arrivants qui ont prêté leur image à cette campagne. Ils y racontent entre autres les raisons pour lesquelles ils ont choisi de s'établir à Shawinigan et ce qu'ils y apprécient le plus.

En tant que membre de Développement Mauricie, le SANA travaille en collaboration avec d'autres villes de la MRC. L'organisme partage également ses bonnes pratiques en offrant des ateliers de sensibilisation aux organismes partenaires avec qui il travaille. Il est également invité à partager son expertise et son savoir-faire auprès d'autres organismes à l'extérieur de sa région.

« Le SANA Shawinigan est vraiment fier et honoré de faire partie des finalistes pour l'obtention du prix Ulrick-Chérubin 2024 visant à récompenser les bonnes pratiques en matière d'accueil, d'intégration et d'inclusion des personnes immigrantes. C'est une reconnaissance qui nous confirme que nos efforts et notre esprit d'innovation face aux défis de l'immigration en région sont appréciés et encouragés par nos pairs. » - Jessie Tourigny, coordonnatrice des communications du SANA Shawinigan ■



Bannière de la 9^e campagne annuelle *Shawinigan, carrément PANDA!* mettant en vedette la petite Varhenka originaire du Mexique, participante de la campagne 2023-2024 sur le thème *Nous sourions tous dans la même langue*.
Crédit photo : SANA Shawinigan



FORMATION MUNICIPALE

FORMATION OBLIGATOIRE POUR LES MEMBRES DES CCU ET CCAT

La FQM a élaboré pour vous deux cours de 90 minutes en classe virtuelle pour répondre à la nouvelle obligation de formation pour les membres des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) et des comités consultatifs en aménagement du territoire (CCAT). Ces cours sont également disponibles en langue anglaise. Découvrez tous les horaires, notamment ceux de fin de journée et du samedi, adaptés à votre agenda personnel et professionnel. **Important** - L'inscription n'est valide que pour un participant et une seule attestation sera émise au nom de ce dernier. [Accédez en un clic à toute la programmation](#)². Pour une séance de formation en formule privée, contactez-nous à competences@fqm.ca.

BIENTÔT DIPLÔMÉ?

La FQM propose plusieurs parcours de formation qui sont autant de moyens de cheminer vers un diplôme : [attestation de relève municipale](#), [certificat en compétences municipales](#), [diplôme d'administrateur municipal](#) et [diplôme en leadership municipal](#).

Peut-être n'êtes-vous qu'à quelques encablures de cette reconnaissance. L'équipe du service de la formation sera heureuse de vous conseiller et, pourquoi pas, de vous accueillir au Congrès de la FQM en septembre pour vous remettre votre diplôme.

FAIRE LE CHOIX DU COACHING : ÊTES-VOUS PRÊT À PASSER À LA VITESSE SUPÉRIEURE?

La FQM propose des formules de *coaching* personnalisés, avec une *coach* professionnelle ou avec un élu-e municipal expérimenté. Ce programme vous permettra, notamment, de développer vos compétences ainsi que votre posture de leader en contexte municipal. Au terme de ce *coaching*, s'en trouveront bonifiés vos compétences humaines et vos compétences de gestion, votre planification stratégique et organisationnelle, votre leadership et plus encore!

Ces propositions sont au parcours du **diplôme en leadership municipal**. Informations, devis et inscriptions à competences@fqm.ca.



competences@fqm.ca



1 866 951-3343

Toute l'offre de formation de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) est disponible à distance et quelques cours sont également offerts en salle : cours en classe virtuelle, cours en ligne, webinaires, capsules vidéo. Découvrez ici les dates de l'automne. [Le calendrier de l'automne est accessible ici en un clic](#)¹.

COURS PRIVÉS : VOUS ALLEZ AIMER LE SUR MESURE

Tous les cours du Répertoire complet de la formation municipale sont offerts en formule privée et... à distance! De plus, pour répondre à vos besoins grandissants, nous offrons des formations sur mesure, adaptées à vos besoins! Pour ce faire, vous choisissez la date, le lieu, vos participants et nous organisons le tout pour vous.

5 raisons de participer à une formation privée

- 1. La personnalisation** : grâce à un entretien préalable entre la municipalité et le formateur, le contenu du cours sera ajusté aux besoins de l'organisation et pourra le cas échéant incorporer des exemples spécifiques;
- 2. La flexibilité** : la municipalité choisit le mode et le lieu (présentiel ou à distance), ainsi que la date et l'horaire (en semaine ou le samedi; en matinée, en après-midi, en soirée; éventuellement le rythme : le fractionnement d'un cours d'une journée en deux séances de 3 h);
- 3. L'homogénéité** : en offrant en une fois la même formation à tout le public municipal ciblé, qu'il s'agisse d'élus-es, de gestionnaires ou d'employés, l'organisation s'assure une délivrance homogène du message et du contenu de formation et offre aux participants un espace de dialogue et d'échange bénéfique à l'acquisition des compétences;
- 4. La confidentialité** : en fonction du thème de la formation, les participants souhaiteront évoquer des exemples spécifiques à leur municipalité. La formule privée permet non seulement de le faire, mais de respecter la confidentialité qui s'impose parfois;
- 5. Le coût** : à partir de 7 ou 8 participants, la formule privée représente un coût identique à des inscriptions multiples au calendrier public; au-delà, la municipalité génère des économies.

Pour plus de détails, contactez-nous à competences@fqm.ca. Vous adorerez le sur mesure!

Être membre a ses avantages

Toujours 25 % de remise pour les membres grâce au code promotionnel transmis à votre municipalité. Attention, le code a changé au 1^{er} juin; si vous ne l'avez pas, contactez-nous à competences@fqm.ca.

¹ formationmunicipale.com/blogs/news/le-calendrier-des-cours?_pos=1&_sid=3369c1c88&_ss=r

² formationmunicipale.com/blogs/news/pl16-cours-obligatoires-pour-les-membres-des-ccu-et-ccat?_pos=2&_sid=433ffa86&_ss=r



Ne laissez pas les cybercriminels prendre le contrôle de votre organisation.

LE SERVICE DE CYBERSÉCURITÉ DE LA FQM

L'ASSURANCE D'UNE VRAIE CYBERPROTECTION!

Pour en savoir plus
fqm.ca/cybersecurite



VARS

Une division de
Raymond Chabot
Grant Thornton

Québec 

Mieux consommer l'électricité, ça rapporte.

Intégrer des solutions simples d'efficacité énergétique ou de gestion de la demande de puissance est un investissement payant. En optimisant la gestion énergétique de vos bâtiments municipaux, vous consommerez moins, et contribuerez ainsi à la décarbonation de votre territoire.

Communiquez avec Hydro-Québec pour connaître les appuis financiers et les programmes offerts aux municipalités.
hydroquebec.com/programmes-outils/municipalites

